



Forum  
mondial sur  
l'éducation  
2015

**ED/WEF2015/MD/3**

23 avril 2015

Original : anglais

**Cadre d'action**  
**Éducation 2030 :**  
**Vers une éducation de qualité**  
**inclusive et équitable et un**  
**apprentissage tout au long de la vie**  
**pour tous**

*(Projet)*



## Table des matières

<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>1</b>
<b>I. VISION ET LOGIQUE</b> .....	<b>2</b>
<b>II. OBJECTIF, CIBLES ET INDICATEURS</b> .....	<b>4</b>
Objectif primordial.....	4
Approches stratégiques pour l'Éducation 2030.....	5
Cibles mondiales et options stratégiques spécifiques .....	7
Indicateurs .....	16
<b>III. MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE</b> .....	<b>17</b>
Gouvernance, responsabilisation et partenariats .....	17
Coordination efficace.....	19
Suivi, établissement de rapports et évaluation : pour des politiques fondées sur des données factuelles.....	20
Financement .....	22
Conclusion .....	24
<b>ANNEXE I. Cadre d'indicateurs thématiques proposé – Processus suggéré en vue de son examen et de son approbation</b> .....	<b>25</b>

## INTRODUCTION

---

Depuis l'an 2000, date à laquelle six objectifs ont été assignés à l'Éducation pour tous (EPT), des progrès remarquables ont été accomplis, au niveau mondial, dans le domaine de l'éducation. Toutefois, ces objectifs ne seront pas atteints à la date butoir de 2015. À l'heure du choix de nouvelles cibles mondiales de l'éducation pour la période 2015-2030, il importe de ne ménager aucun effort pour que, cette fois, leur réalisation advienne dans les délais prescrits. Le présent Cadre d'action vise à mobiliser l'ensemble des pays et des partenaires autour d'un objectif global ambitieux et de plusieurs cibles, et des modalités de mise en œuvre, de coordination, de financement et de suivi de l'agenda pour l'éducation 2030 – aux niveaux mondial, régional et national – sont proposées, pour assurer à tous l'égalité des chances en matière d'éducation. L'agenda pour l'éducation 2030 sera ci-après dénommé « **Éducation 2030** ».

Éducation 2030 fait partie intégrante du programme de développement durable et constitue le quatrième des Objectifs de développement durable (ODD) qui succéderont aux Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Ce nouvel agenda pour l'éducation est l'expression d'une vision partagée et globale. Son élaboration est le fruit d'un vaste processus consultatif qui a débouché sur l'Accord de Mascate, conclu en mai 2014, à l'issue de la Réunion mondiale sur l'EPT. Cet accord explicite l'objectif mondial assigné à l'éducation ainsi que les cibles et modalités de mise en œuvre qui lui sont associées, comme l'avait proposé le Groupe de travail ouvert (GTO) de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les objectifs de développement durable.

Le présent Cadre d'action a été élaboré par le Comité directeur de l'EPT<sup>1</sup>, qui poursuivra son travail jusqu'à fin 2015. Sa version actuelle sera examinée lors du Forum mondial sur l'éducation 2015 d'Incheon (République de Corée), puis de nouveau une fois que seront connues les conclusions du Sommet extraordinaire sur le développement durable qui se tiendra au Siège de l'ONU, à New York, en septembre 2015. Le Comité directeur de l'EPT adaptera le Cadre d'action pour qu'il reflète les conclusions du Sommet extraordinaire, de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (Addis-Abeba, juillet 2015) et du Sommet d'Oslo sur l'éducation pour le développement (juillet 2015). Le Cadre d'action sera adopté à l'occasion d'une réunion extraordinaire de haut niveau qui se tiendra en marge de la 38<sup>e</sup> Conférence générale de l'UNESCO en novembre 2015, impliquant tous les co-organisateur et les partenaires du WEF, y compris la société civile. Les progrès vers la réalisation des cibles seront suivis grâce à un ensemble d'indicateurs thématiques dont un petit sous-ensemble – *devant être approuvé par la Commission de Statistique des Nations Unies en mars 2016* – représentera les indicateurs mondiaux pour l'Objectif 4 des ODD. *L'ensemble des indicateurs thématiques proposés par le Groupe consultatif technique<sup>2</sup> et élaborés dans le cadre de vastes consultations est résumé à l'Annexe I. Il est proposé d'affiner ces indicateurs grâce à un processus consultatif entre les États membres et les partenaires avant novembre 2015. Ce processus est décrit de manière détaillée à l'Annexe I. Si des changements devaient être apportés*

---

<sup>1</sup> Le Comité directeur de l'EPT, mis en place par l'UNESCO, se compose d'États membres représentant l'ensemble des six groupes régionaux de l'UNESCO, l'Initiative E-9 et le pays hôte du Forum mondial sur l'éducation 2015, les cinq institutions chefs de file de l'EPT (FNUAP, PNUD, UNESCO, UNICEF et Banque mondiale), l'OCDE, le Partenariat mondial pour l'éducation (PME), la société civile, le corps enseignant et le secteur privé.

<sup>2</sup> Le Groupe consultatif technique (GCT) a été créé par l'UNESCO pour fournir des informations sur les cibles de l'éducation post-2015 proposées, élaborer des recommandations pour les indicateurs et aider à la mise en place d'un programme de mesure, informant et soutenant ainsi les travaux du Comité directeur de l'Éducation pour tous. Il se compose d'experts du Rapport mondial de suivi sur l'EPT, de l'OCDE, de l'Institut de statistique de l'UNESCO, de l'UNESCO, de l'UNICEF et de la Banque mondiale.

*aux indicateurs mondiaux alors qu'ils sont finalisés, à travers le processus coordonné par la Commission de Statistique des Nations Unies, les indicateurs thématiques seraient révisés et alignés.*<sup>3</sup>

Le Cadre d'action comporte trois chapitres :

Le chapitre I présente la vision, la logique et les principes fondamentaux qui sous-tendent Éducation 2030.

Le chapitre II décrit l'objectif mondial pour l'éducation ainsi que les sept cibles et les trois modalités de mise en œuvre qui lui sont associées, ainsi que des options stratégiques.

Le chapitre III présente une structure qui permettra de coordonner les efforts déployés pour l'éducation au niveau mondial, ainsi que les mécanismes de gouvernance, de suivi, d'évaluation et de communication de l'information. Il décrit aussi des modalités propres à assurer un financement adapté pour Éducation 2030, ainsi qu'un aperçu des partenariats indispensables à sa réalisation aux niveaux mondial, régional et national.

## **I - VISION ET LOGIQUE**

---

L'éducation est au cœur du programme de développement durable et elle est essentielle au succès de l'ensemble des objectifs de développement durable. Le nouvel agenda pour l'éducation contenu dans l'objectif 4 est holistique, ambitieux, inspiré et universel, et procède d'une vision de l'éducation selon laquelle celle-ci transforme l'existence des individus, des communautés et des sociétés. L'agenda s'intéresse au chantier inachevé des objectifs de l'Éducation pour tous (EPT) et aux OMD en rapport avec l'éducation, tout en évoquant les défis que pose et continuera de poser l'éducation, aux niveaux mondial et national. Fondé sur la notion de droits, il s'inspire d'une vision humaniste de l'éducation et du développement, reposant sur les principes de la dignité humaine, de l'égalité des droits, de la justice sociale, de la paix, de la diversité culturelle et de la responsabilité partagée<sup>1</sup>.

S'appuyant sur ce qui a déjà été fait pour continuer à construire le mouvement de l'EPT, Éducation 2030 tient compte des acquis engrangés depuis l'an 2000. Cet agenda est novateur en ce qu'il met l'accent sur le renforcement de l'accès, de l'équité et de l'inclusion, de la qualité et des résultats d'apprentissage, ainsi que de l'apprentissage tout au long de la vie. Un enseignement clé de ces dernières années est que l'agenda pour l'éducation devrait être intégré au cadre global du développement international et non se situer en marge de celui-ci, comme ce fut le cas avec les objectifs distincts de l'EPT et des OMD concernant l'éducation. Le recentrage de l'agenda sur l'inclusion et l'équité – offrir à chacun les mêmes chances, en ne laissant personne de côté – est le fruit d'un autre enseignement : la nécessité de consacrer des efforts accrus et innovants afin d'atteindre les personnes marginalisées en raison de facteurs tels que les inégalités de genre, la pauvreté, les conflits et les catastrophes, le handicap, l'âge ou l'isolement. Le recentrage sur la qualité de l'éducation et l'apprentissage sont une façon de reconnaître qu'il est dangereux de se concentrer sur l'accès à l'éducation sans prêter suffisamment attention à la question de savoir si les élèves et les étudiants apprennent vraiment lorsqu'ils sont à l'école ou à l'université. Le fait que les objectifs de l'EPT n'ont pas été atteints conduit à un autre constat : si on maintient le statu quo, l'éducation pour tous ne se concrétisera jamais. Si le rythme actuel des progrès ne s'accélère pas, nombre des pays qui se trouvent en queue de peloton n'atteindront pas les nouvelles cibles fixées d'ici à 2030. Ce qui implique qu'il est d'une importance majeure de changer les pratiques actuelles en mobilisant efforts et ressources à un rythme sans précédent.

Les systèmes éducatifs doivent répondre à des marchés du travail en rapide évolution, aux avancées technologiques, à l'urbanisation, aux migrations, à l'instabilité politique, à la dégradation de l'environnement, à la concurrence vis-à-vis des ressources naturelles, aux enjeux démographiques, à la hausse du chômage, à la pauvreté persistante et à l'accroissement des inégalités, et aux menaces

---

<sup>3</sup> Note : Le texte en italique dans ce paragraphe, qui décrit ce processus sera éliminé dans la version finale du Cadre d'action.

croissantes contre la paix et la sécurité. D'ici à 2030, les systèmes éducatifs devront assurer la scolarisation de centaines de millions d'enfants et d'adolescents supplémentaires afin que soit réalisé l'objectif d'une éducation de base pour tous (qui englobe l'enseignement pré-primaire, le primaire et le premier cycle du secondaire)<sup>ii</sup>, et offrir à tous le cycle supérieur de l'enseignement secondaire et l'enseignement postsecondaire. Dans le même temps, il sera primordial d'offrir une éducation et une protection de la petite enfance pour assurer le développement, l'apprentissage et la santé à long terme des enfants. Il sera également essentiel que les systèmes éducatifs veillent à ce que tous les jeunes et tous les adultes puissent apprendre. Il sera en effet indispensable de doter les jeunes et les adultes, tout au long de leur vie, des capacités et des compétences flexibles dont ils auront besoin pour vivre et travailler dans un monde plus viable, plus interdépendant, davantage fondé sur les connaissances et de plus en plus tributaire de la technologie. Éducation 2030 garantira que toutes les personnes acquièrent une solide base de connaissances, élaborent une pensée créative et critique, ainsi que des compétences collaboratives, et développent curiosité, courage et résilience.

Les avantages seront énormes pour les pays et les communautés qui auront pris conscience de la nécessité de proposer à tous une éducation de qualité. Les preuves du pouvoir sans égal qui est celui de l'éducation d'améliorer les conditions de vie – celles des filles et des femmes en particulier – continuent de s'accumuler<sup>iii</sup>. L'éducation a un rôle de premier plan à jouer dans l'élimination de la pauvreté : elle aide les individus à obtenir un emploi décent et à accroître leur revenu, et elle génère des gains de productivité qui alimentent le développement économique. L'éducation est l'un des plus puissants moyens d'améliorer l'état de santé des individus – et d'obtenir que les avantages tirés de cette évolution soient transmis aux générations à venir. Elle sauve la vie de millions de mères et d'enfants, contribue à prévenir et à circonscrire les maladies, et constitue un élément essentiel des efforts destinés à réduire la malnutrition. L'éducation permet aussi de promouvoir l'inclusion des personnes handicapées<sup>iv</sup>.

Toutefois, afin de lever les obstacles qui font que tous les individus n'ont pas encore accès à l'éducation, il est indispensable de concevoir des systèmes éducatifs plus résilients et plus réactifs aux conflits, aux troubles sociaux et aux catastrophes naturelles – et de faire en sorte que l'éducation continue à fonctionner dans les situations d'urgence, pendant les conflits et dans les périodes qui leur succèdent. Dans le même temps, le rôle central de l'éducation en matière de prévention et d'atténuation des conflits et des crises et de promotion de la paix et de la démocratie, des droits humains, de la réconciliation et de la cohésion sociale doit être reconnu. Plus généralement, l'éducation est cruciale en ce qu'elle contribue au renforcement du concept de citoyenneté mondiale, de la tolérance et de l'engagement civique et du développement durable. Enfin, elle favorise le dialogue interculturel et la reconnaissance de la diversité culturelle, vecteurs primordiaux de la cohésion sociale.

## Principes fondamentaux

Les principes qui sous-tendent le présent Cadre d'action sont tirés d'accords internationaux, notamment de l'article 26 de la Déclaration universelle des droits de l'homme<sup>v</sup>, de la Convention concernant la discrimination dans le domaine de l'enseignement<sup>vi</sup>, de la Convention relative aux droits de l'enfant<sup>vii</sup>, du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels<sup>viii</sup> et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes<sup>ix</sup>, qui disposent que :

- **L'éducation est un droit humain fondamental qui ouvre la voie à l'exercice d'autres droits.** Pour réaliser ce droit, les pays doivent garantir un accès universel à une éducation de qualité équitable et inclusive, qui soit **obligatoire et gratuite** s'agissant de l'enseignement primaire et qui le devienne progressivement pour ce qui est de l'enseignement secondaire et du supérieur. L'éducation vise au plein développement de la personnalité humaine et favorise la compréhension, la tolérance, l'amitié et la paix.
- **L'éducation est un bien public**, dont l'État est le garant. L'éducation est une cause commune qui implique que la formulation et la mise en œuvre des politiques publiques soient un processus inclusifs. La société civile, les enseignants, le secteur privé, les communautés, les familles, les jeunes

et les enfants ont tous un rôle important à jouer dans l'exercice du droit à une éducation de qualité. L'État a un rôle essentiel à jouer en fixant et en faisant respecter des normes<sup>x</sup>.

- **L'égalité des genres** est inséparable du droit à l'éducation pour tous. Pour qu'elle devienne une réalité, il faut adopter une démarche fondée sur les droits, qui garantisse aux apprenants des deux sexes le même accès aux différents cycles d'enseignement, jusqu'à leur terme, mais aussi les mêmes possibilités de s'épanouir grâce à l'éducation.

## II. OBJECTIF, CIBLES ET INDICATEURS

---

### Objectif primordial

**« Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie »<sup>4</sup>**

L'objectif primordial du développement durable relatif à l'éducation est l'expression des nouveaux éléments clés d'Éducation 2030, sur lesquels repose le présent Cadre d'action :

Garantir l'**accès** de tous les enfants et de tous les jeunes à un minimum de 12 années d'enseignement primaire et secondaire de qualité financé par l'État, dont 9 années devraient être obligatoires et gratuites, ainsi que l'accès des enfants non scolarisés à une éducation non formelle de qualité, ou encore l'accès des jeunes et des adultes à des possibilités d'apprentissage axées sur le développement de leur aptitude fonctionnelle à la lecture, à l'écriture et au calcul, et favoriser leur pleine participation en tant que citoyens actifs. Garantir au moins une année d'éducation pré-primaire de qualité, gratuite et obligatoire.

Assurer l'**équité et l'inclusion** afin d'offrir à tous les mêmes chances d'accéder à l'éducation et à l'apprentissage. Le présent agenda accorde donc une attention particulière aux groupes vulnérables qui sont désavantagés par des facteurs tels que le sexe, la pauvreté, les conflits ou les catastrophes, la situation géographique, l'origine ethnique, la langue, l'âge ou le handicap.

Veiller à ce que l'éducation soit de **bonne qualité** et qu'elle conduise à des résultats d'apprentissage pertinents et efficaces à tous les niveaux et dans tous les contextes, car cela fait partie intégrante du droit à l'éducation. L'éducation de qualité nécessite, au minimum, que les apprenants acquièrent des compétences de base en alphabétisation et en numératie, composantes essentielles pour poursuivre leur apprentissage, ainsi que des compétences plus poussées. Cela exige que soient élaborés des méthodes d'enseignement et d'apprentissage et des contenus pertinents qui répondent aux besoins de tous les apprenants qui bénéficient de l'enseignement de professeurs qualifiés, bien rémunérés et motivés, appliquant des méthodes pédagogiques adaptées, et que soit instauré un environnement éducatif sûr, salubre, sensible aux disparités entre les sexes, inclusif et doté de ressources adéquates, qui encourage et facilite l'apprentissage.

Le droit à l'éducation est inné et s'exerce tout au long de la vie. Éducation 2030 est donc guidé par le concept d'**apprentissage tout au long de la vie**<sup>xi</sup>. Au-delà de l'enseignement formel, tout un éventail de possibilités devrait être offert aux adultes de tous âges, selon des modalités souples qui stimulent l'apprentissage informel.

---

<sup>4</sup> Note du Secrétariat : La formulation de l'objectif primordial et des cibles correspond à celle du document de l'Assemblée générale des Nations Unies 'Rapport du Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale sur les objectifs de développement durable' A/68/970\* (nouveau tirage pour raisons techniques (28 avril 2015). La version française diffère de l'original en anglais.

## Approches stratégiques pour Éducation 2030

Une série d'approches stratégiques (voir ci-dessous) sont recommandées, qui aideront à surmonter les difficultés liées à la définition d'un objectif universel et d'un agenda nettement plus ambitieux que les précédents et à assurer un suivi des progrès accomplis. En outre, des stratégies indicatives sont décrites en regard de chacune des cibles. Il convient de noter que ces stratégies fondées sur l'observation sont néanmoins de nature assez générale et devront donc être adaptées en fonction du contexte.

### Renforcer les politiques, les plans, la législation et les systèmes

Les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme (accords, chartes, protocoles, traités, conventions et déclarations)<sup>5</sup> ont établi un cadre normatif international solide pour le droit à l'éducation sans discrimination ni exclusion. Des examens participatifs multipartites devraient être menés par les gouvernements, dont l'objectif serait de réexaminer les mesures existantes ou d'en instituer de nouvelles. Ils pourraient ainsi s'acquitter de leurs obligations et mettre en place des **cadres législatifs et politiques nationaux** solides, qui servent de socle – et instaurent des conditions propices – à la prestation d'une éducation de qualité sur le long terme. En outre, pour garantir la **qualité des systèmes éducatifs** et réunir les conditions voulues pour que les apprentissages donnent des résultats probants, les gouvernements devraient établir des mécanismes de gouvernance et de mise en jeu des responsabilités, des systèmes d'assurance qualité et d'information, des procédures et des dispositifs de financement, ainsi que des modalités de gestion du système et des établissements qui soient appropriés.

**L'innovation et les technologies de l'information et de la communication (TIC)** doivent être exploitées afin de renforcer les systèmes éducatifs, la diffusion des connaissances, l'accès à l'information, ainsi que l'efficacité et la qualité de l'apprentissage, et d'assurer une prestation de services plus performante.

### Mettre l'accent sur l'équité, l'inclusion et l'égalité des genres

**Des politiques et des plans intersectoriels** devraient être élaborés ou améliorés afin d'éliminer les obstacles sociaux, culturels et économiques qui privent des millions d'enfants, de jeunes et d'adultes d'une éducation et d'un apprentissage de qualité. Il faut notamment modifier les contenus, les méthodes, les structures et les **stratégies de financement** de l'éducation afin de prendre en compte la situation des groupes d'enfants, de jeunes et d'adultes exclus (par exemple, les filles, les enfants souffrant de handicaps, les minorités linguistiques et ethniques, les plus défavorisés, etc.). Ces stratégies peuvent consister, entre autres, à éliminer les obstacles de coût grâce à des programmes de transfert de fonds, à fournir des services de restauration scolaire/nutrition et de santé, des programmes de deuxième chance/réadmission, des équipements scolaires inclusifs, ainsi que des formations sur l'éducation inclusive destinées aux enseignants ; et des politiques linguistiques pour lutter contre l'exclusion. Pour mesurer la marginalisation dans l'éducation, fixer des cibles pour réduire l'inégalité et suivre les avancées vers ces cibles, tous les pays devraient collecter, analyser et utiliser des données désagrégées ventilées en fonction des caractéristiques particulières d'un groupe de population.

Pour garantir **l'égalité des sexes**, les systèmes éducatifs doivent aussi agir de façon explicite afin d'éliminer les préjugés sexistes et les discriminations résultant des attitudes et des pratiques sociales ou du statut économique. Les gouvernements et les partenaires doivent mettre en place des mesures sensibles au genre en prêtant attention aux programmes, à la formation des enseignants et aux processus de suivi, et en veillant à ce que l'enseignement et l'apprentissage aient le même impact sur les filles et les garçons, les hommes et les femmes. Des mesures spécifiques devraient être prises afin de garantir la sécurité des filles et des femmes au sein des établissements scolaires et sur le chemin de l'école.

---

<sup>5</sup> On trouvera dans le Recueil des traités de l'ONU la définition des mots clés utilisés, à l'adresse suivante : [https://treaties.un.org/Pages/Overview.aspx?path=overview/definition/page1\\_fr.xml&clang=\\_fr](https://treaties.un.org/Pages/Overview.aspx?path=overview/definition/page1_fr.xml&clang=_fr)

### **Mettre l'accent sur la qualité et l'apprentissage**

L'élargissement de l'accès à l'éducation doit s'accompagner de mesures visant à améliorer la qualité et la pertinence de l'enseignement et de l'apprentissage. Les établissements et les programmes éducatifs devraient être dotés de ressources adéquates et équitablement réparties ; les équipements doivent être sûrs, respectueux de l'environnement et facilement accessibles ; les enseignants en nombre suffisant doivent être qualifiés et bien formés sur le plan professionnel, bien encadrés et bien rémunérés, et utiliser des approches pédagogiques axées sur l'élève, actives et collaboratives ; les manuels, les autres matériels et technologies d'apprentissage doivent être adaptés en fonction du contexte, économiques et accessibles à tous les apprenants – enfants, jeunes et adultes. Des politiques et des réglementations relatives aux enseignants devraient être mises en place afin de faire en sorte qu'un nombre suffisant d'enseignants qualifiés et motivés soient déployés de manière équitable et efficace au sein de l'ensemble du système éducatif. Des systèmes et des pratiques d'évaluation de l'apprentissage intégrant l'évaluation des environnements, des processus et des résultats devraient être instaurés ou améliorés. Les résultats de l'apprentissage doivent être clairement définis pour les domaines cognitifs et non cognitifs, et régulièrement évalués en tant que partie intégrante du processus d'enseignement et d'apprentissage.

### **Favoriser l'apprentissage tout au long de la vie**

Dès la naissance, l'apprentissage tout au long de la vie devrait être intégré aux systèmes éducatifs au moyen de stratégies et de politiques institutionnelles, de programmes dotés des ressources nécessaires ainsi que de partenariats solides noués aux niveaux local, régional, national et international, afin que tous les groupes d'âge, y compris les adultes, aient accès aux mêmes possibilités. Des mesures spécifiques doivent être prises pour répondre aux besoins des apprenants adultes et des millions d'enfants, de jeunes et d'adultes qui demeurent analphabètes. Afin de permettre l'acquisition de nouvelles connaissances et compétences, les pays devraient mettre en place des mécanismes et des processus d'évaluation de la qualité et du vivier de compétences disponibles, et faire en sorte que les programmes et les systèmes d'éducation et de formation répondent aux besoins du marché du travail et de la société. Des approches intersectorielles devraient être adoptées, qui englobent l'éducation, la science et les technologies, la famille, l'emploi, le développement industriel et économique, les migrations et l'intégration, la citoyenneté, le bien-être social et les politiques en matière de finances publiques.

### **Aborder l'éducation en situation d'urgence**

Les catastrophes naturelles ainsi que les conflits et l'instabilité et les déplacements internes et transfrontaliers qui en découlent sont des obstacles majeurs à la concrétisation de l'éducation pour tous. Du fait que les organismes humanitaires n'accordent pas de priorité à l'éducation, des générations entières ne reçoivent pas d'instruction, sont défavorisées et ne reçoivent aucune préparation en vue de contribuer au redressement économique et social de leur pays ou de leur région. Les pays doivent donc mettre en place des mesures visant à garantir un environnement d'apprentissage sûr et protecteur, et les établissements scolaires doivent être respectés et protégés en tant que zones de paix. À l'école, et lorsqu'ils s'y rendent ou en reviennent, les élèves doivent être protégés contre les attaques, notamment les recrutements forcés, les enlèvements et les violences sexuelles. Des mesures doivent être prises pour mettre fin à l'impunité des individus ou des groupes et forces armées qui s'en prennent aux écoles, aux élèves, aux enseignants et aux travailleurs humanitaires.

La préparation et la réponse aux situations d'urgence devraient être intégrées dans des plans sectoriels nationaux qui tiennent compte de la crise. Les capacités des gouvernements et de la société civile devraient être renforcées afin qu'il soit possible d'évaluer rapidement les besoins éducatifs des enfants et des adultes dans les situations de crise et d'après-conflit afin de restaurer les possibilités d'apprentissage. Les pays devraient saisir cette occasion pour « reconstruire en mieux » les systèmes et les structures éducatifs et les rendre plus équitables et plus sûrs, afin de permettre à des groupes qui en sont souvent exclus – filles, adolescents, enfants handicapés, réfugiés et personnes déplacées – d'aller à l'école. Il est également



indispensable de bâtir des systèmes éducatifs résilients fondés sur les principes de la prévention, de la préparation et de la réaction. Le renforcement des systèmes et des capacités pour la Réduction des risques de catastrophes (RRC), l'éducation à la paix, l'adaptation au changement climatique et la préparation et la réaction aux situations d'urgence sont nécessaires aux niveaux national, sous-national, régional, communautaire et de l'école. Pour mettre en place une telle approche, il est nécessaire d'accroître les financements alloués à l'éducation en situation d'urgence et d'établir des liens plus efficaces entre les politiques et le financement de l'aide humanitaire et du développement.

## Cibles mondiales et options stratégiques spécifiques

Les **cibles** d'Éducation 2030, spécifiques et mesurables, contribuent directement à la réalisation de l'objectif primordial.

Elles définissent un niveau d'ambition à l'échelle mondiale qui devrait encourager les pays à s'efforcer d'accélérer le rythme de leurs progrès. Il est attendu d'eux qu'ils traduisent ces cibles en objectifs nationaux réalisables en fonction de leurs priorités éducatives, de leurs stratégies et plans de développement nationaux, du mode d'organisation de leur système éducatif, de leur capacité institutionnelle et de la disponibilité des ressources. Il faudra, à cette fin, qu'ils se fixent des objectifs intermédiaires aux échéances qui conviendront (pour 2020 et 2025, par exemple), selon un processus ouvert caractérisé par une transparence et une responsabilisation totales, avec le concours de tous les partenaires, de façon que chacun se sente concerné et comprenne les différents enjeux au niveau national. Chaque cible pourra ainsi s'accompagner d'objectifs intermédiaires qui serviront de jalons pour mesurer les progrès accomplis, au plan quantitatif et à l'échelle mondiale, par rapport aux objectifs à plus long terme. Ces objectifs intermédiaires joueront par ailleurs un rôle essentiel en ce qui concerne l'obligation de rendre des comptes, souvent négligée lorsque les objectifs sont fixés à plus long terme.

**Cible 4.1** : D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile

Même si l'on a constaté de nets progrès depuis l'an 2000, environ 58 millions d'enfants en âge d'être scolarisés dans le primaire et 63 millions d'adolescents en âge de l'être dans le premier cycle du secondaire – en majorité des filles – ne le sont toujours pas<sup>xii</sup>. En outre, nombre de ceux qui fréquentent l'école n'y acquièrent pas les connaissances et compétences de base. Au moins 250 millions d'enfants en âge d'être scolarisés dans le primaire, dont plus de 50 % ont fréquenté l'école pendant au moins quatre ans, sont incapables de lire, écrire ou compter suffisamment bien pour satisfaire aux normes d'apprentissage minimales<sup>xiii</sup>.

Il faudrait dispenser un enseignement primaire et secondaire de qualité à tous pendant une durée minimum de 12 ans, sans discrimination fondée sur le sexe, l'appartenance ethnique, le handicap, le niveau de revenu, la langue ou la localisation géographique du lieu de résidence. Il est d'une importance primordiale qu'au moins les neuf premières années de scolarité, qui englobent l'enseignement primaire et le premier cycle du secondaire, soient gratuites et obligatoires. Une fois parvenus au terme du primaire et du secondaire, tous les enfants devraient avoir obtenu dans différents domaines un certain nombre d'acquis d'apprentissage véritablement utiles, ceux-ci étant définis dans les normes officielles et programmes d'enseignement nationaux, qui prévoient aussi des moyens de les mesurer. Ils correspondent notamment aux connaissances thématiques et aux compétences cognitives et non cognitives qui permettent aux enfants de développer leur plein potentiel<sup>xiv</sup>.

Des résultats d'apprentissage effectifs et pertinents ne peuvent être obtenus que si les contenus et les méthodes d'enseignement sont de qualité et permettent à tous les apprenants d'acquérir les connaissances, les aptitudes et les compétences qui leur seront utiles. L'équité est une dimension tout

aussi importante : des politiques doivent être mises en place pour remédier aux inégalités d'accès à l'apprentissage qui existent d'une région, d'un ménage, d'un groupe ethnique ou socio-économique à un autre et, surtout, d'une école et d'une classe à l'autre. Dans les contextes multilingues, l'enseignement initial devrait être dispensé dans la première langue des enfants. Or, pour pallier les disparités en termes de prestation et de qualité de l'éducation, il faut avoir une compréhension plus profonde de la manière dont l'enseignement et l'apprentissage doivent être adaptés à chaque cadre d'apprentissage.

Il faut par ailleurs parvenir à une compréhension commune et définir des stratégies viables en vue de mesurer les acquis au moyen de méthodes permettant de s'assurer que les enfants et les jeunes, quelle que soit leur situation, reçoivent bien une éducation de qualité. Il faut pour ce faire améliorer l'accès à des données systématiques, fiables et actualisées, et recueillir des informations utiles en menant des évaluations formatives et/ou continues (en classe) ainsi que des évaluations sommatives. Enfin, la qualité exige aussi la mise en place de systèmes de gestion du personnel enseignant, une bonne gouvernance, l'application du principe de responsabilité et une utilisation judicieuse des fonds publics.

### Options stratégiques :

- Mettre en place, aux niveaux politique et législatif, des mesures garantissant un enseignement dans le primaire et le secondaire gratuite d'au moins 12 ans, dont au moins 9 ans obligatoires.<sup>xv</sup>
- Proposer des modes d'apprentissage alternatifs aux enfants et adolescents non scolarisés aux niveaux primaire et secondaire ; mettre en place des équivalences et des passerelles, reconnues et agréées par l'État, afin de garantir la flexibilité des apprentissages dans les cadres formels ou non formels.
- Développer des systèmes d'évaluation globale plus précis afin d'évaluer les acquis de l'apprentissage aux étapes charnières, notamment à la fin du primaire et à la fin du premier cycle de l'enseignement secondaire, en ce qui concerne les compétences cognitives et non cognitives, notamment (mais pas uniquement) les compétences élémentaires en lecture, écriture et calcul.
- Mettre au point des évaluations formatives faisant partie intégrante du processus d'enseignement et d'apprentissage, en lien direct avec la pédagogie.

**Cible 4.2 :** D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des activités de développement et de soins de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire

L'objet de l'éducation et de la protection de la petite enfance (EPPE) est de mettre en place les bases du développement, du bien-être et de la santé à long terme des enfants, et ce dès leur naissance. Des compétences et des capacités leur sont enseignées, qui leur permettront d'apprendre tout au long de leur vie et de subvenir à leurs besoins. C'est lorsqu'on s'engage auprès des enfants dès leur plus jeune âge, notamment ceux qui sont issus de groupes marginalisés, que l'on obtient les meilleurs résultats à long terme pour ce qui est du développement et du niveau d'instruction<sup>xvi</sup>. L'EPPE aide aussi à détecter, à un stade précoce, les handicaps et les risques de handicap chez l'enfant, ce qui permet aux parents, au personnel de santé et aux enseignants de mieux prévoir les besoins des enfants handicapés, de réduire au minimum les retards de développement et d'améliorer les résultats d'apprentissage. Depuis l'an 2000, le taux de scolarisation en pré-primaire a augmenté de quelque 65 % et, selon les projections effectuées, le taux brut de scolarisation devrait passer de 35 % (pourcentage établi en 2000) à 58 % en 2015<sup>xvii</sup>. En dépit de ces progrès, dans bien des régions du monde, les jeunes enfants ne bénéficient pas de la protection et de l'éducation qui leur permettraient de s'épanouir pleinement.

L'EPPE inclut les objectifs suivants : état de santé et état nutritionnel adéquats, stimulation dans l'environnement familial, local et scolaire, protection contre la violence, et attention accordée aux aspects cognitif, linguistique, social, affectif et physique du développement. C'est dans les toutes premières années de la vie que se développent les fonctions les plus importantes du cerveau et que les enfants entament un processus intensif de construction de sens qui les aide à se connaître eux-mêmes et à comprendre le

monde qui les entoure. Grâce à l'acquisition de ces bases, ils deviennent ensuite des citoyens en bonne santé, impliqués, compétents et actifs. L'EPPE favorise le bien-être de l'enfant et le prépare progressivement à son entrée à l'école primaire, transition importante qui s'accompagne fréquemment d'un accroissement des attentes à l'égard de l'enfant en termes de connaissances et de capacité d'action. « Être prêt pour l'école primaire » signifie que l'enfant a franchi certaines étapes de son développement dans toute une série de domaines, notamment que son état de santé et son état nutritionnel sont satisfaisants, et qu'il a atteint un stade de développement linguistique, cognitif, social et affectif qui correspond à son âge. Afin de parvenir à ce résultat, il est important de fournir une EPPE de grande qualité dans tous ces domaines et à tous les âges, notamment au cours de la dernière année d'enseignement pré-primaire obligatoire et gratuit. En outre, il importe de suivre le développement et l'apprentissage de l'enfant à un stade précoce, au niveau individuel et à l'échelle du système. Il importe de même que les écoles soient prêtes à recevoir les enfants et en mesure de leur dispenser l'enseignement et l'apprentissage les plus propices au développement du jeune enfant.

#### Options stratégiques :

- Mettre en place des politiques et législations garantissant une éducation de base gratuite et obligatoire pendant au moins un an.
- Mettre en place des politiques et des stratégies d'EPPE intégrées et multisectorielles, appuyées par une coordination entre les ministères responsables de la nutrition, de la santé, de la protection sociale et de l'enfant, de l'eau et de l'assainissement, de la justice et de l'éducation, et garantir des ressources suffisantes pour leur mise en œuvre.
- Concevoir et exécuter des programmes et des services pour la petite enfance qui soient inclusifs, accessibles, intégrés et de qualité et qui couvrent les besoins en santé, en nutrition, en protection et en éducation, en particulier ceux des enfants handicapés, et soutenir les familles en tant que premières protectrices et éducatrices des enfants.

**Cible 4.3 :** D'ici à 2030, faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable

**Cible 4.4 :** D'ici à 2030, augmenter de [x] % le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat

**Note :** Les cibles 4.3 et 4.4 sont examinées ensemble car elles sont étroitement liées. En effet, elles portent sur l'acquisition de connaissances et de compétences techniques et en rapport avec le travail, grâce à l'accès aux différents niveaux d'enseignement et de formation techniques et professionnels (EFTP) ainsi qu'à l'enseignement supérieur.

Dans un contexte marqué par l'évolution des marchés du travail, l'augmentation du chômage le vieillissement de la main-d'œuvre, les migrations et les avancées technologiques, tous les pays sont face à la nécessité de développer les connaissances et les compétences des individus, à commencer par celles qui sont nécessaires à la vie courante, afin de leur ouvrir l'accès à un travail décent, voire à la création d'entreprise. Toutefois, les chances d'accéder aux niveaux d'apprentissage supérieurs sont souvent insuffisantes, notamment dans les pays les moins développés, d'où un déficit de connaissances dont les conséquences sont graves en termes de développement social et économique. Dans de nombreux pays, on attend également des politiques en matière d'éducation et de formation qu'elles répondent aux besoins très évolutifs des jeunes et des adultes désireux de se perfectionner en acquérant de nouvelles compétences.

L'enseignement et la formation techniques et professionnels sont proposés à différents niveaux. En 2012, 23 % des élèves du deuxième cycle du secondaire avaient opté pour la filière EFTP. Un certain nombre de pays ont pris des mesures destinées à développer l'enseignement professionnel, en particulier au niveau du cycle court de l'enseignement supérieur (niveau 5 de la CITE). Les effectifs ont augmenté rapidement dans le supérieur, puisqu'on est passé d'un total de 100 millions d'étudiants en 2000 à 196 millions en 2012 (chiffres bruts)<sup>xviii</sup>. Toutefois, l'accès à l'enseignement supérieur est marqué par de fortes disparités, les femmes étant désavantagées dans les pays à faible revenu et les hommes dans les pays à revenu élevé. En conséquence, il est impératif d'accroître et de diversifier l'offre en matière de formation, de réduire les obstacles à l'accès à la filière EFTP et à l'enseignement supérieur, notamment universitaire, et de proposer aux jeunes et aux adultes des possibilités d'apprentissage tout au long de leur vie. Au-delà de la maîtrise de compétences professionnelles spécifiques, on enregistre une demande croissante en ce qui concerne les compétences cognitives et interpersonnelles de haut niveau, notamment dans les domaines du traitement de l'information, de la pensée critique et du règlement des problèmes<sup>xix</sup>.

Afin de répondre à ces défis, il conviendra d'élaborer des stratégies adaptées, propres à renforcer les liens entre EFTP et monde du travail, dans les secteurs formel et informel, à instaurer des passerelles entre différentes filières éducatives et à faciliter la transition entre l'école et le travail. Les systèmes d'EFTP doivent reconnaître et valoriser les compétences acquises de façon empirique ou dans des cadres non formels ou informels, notamment en milieu professionnel et en ligne. La promotion de l'apprentissage tout au long de la vie appelle une approche sectorielle, qui englobe les apprentissages formels, non formels et informels, ainsi que la création d'offres d'apprentissage destinées à des personnes de tous âges, mais plus spécifiquement des programmes d'apprentissage, d'éducation et de formation destinés aux adultes.

Un défi important consiste à proposer un accès plus équitable à la filière EFTP et à l'enseignement supérieur en garantissant la qualité de l'enseignement dispensé. À cet égard, l'apprentissage en ligne et à distance jouera un rôle critique. Un autre défi est lié à la mobilité croissante des apprenants et des actifs, ainsi qu'au flux d'étudiants partant pour l'étranger pour y obtenir un diplôme universitaire agréé. En conséquence, le caractère comparable, l'agrément et la garantie de qualité des qualifications sont devenus une source de préoccupation croissante, en particulier dans les pays où les systèmes administratifs sont lacunaires.

Un système d'enseignement supérieur bien implanté, correctement réglementé et appuyé par la technologie, peut entraîner des améliorations en termes d'accessibilité, d'équité, de qualité et de pertinence, en réduisant l'écart entre l'enseignement dispensé dans les établissements supérieurs et les attentes des économies et des sociétés. Outre le fait qu'il permet l'acquisition de compétences professionnelles, l'enseignement supérieur joue un rôle vital dans la création et la diffusion de connaissances au service du développement social et culturel. Par sa fonction de recherche, il appuie, dans bien des pays, l'élaboration de capacités analytiques qui permettent d'apporter à des problèmes locaux des solutions conçues localement. Il est essentiel d'évaluer les résultats et les impacts des politiques et des programmes d'EFTP et de l'enseignement supérieur, et de collecter des données sur la transition entre l'apprentissage et le monde du travail, et sur l'employabilité des diplômés, en prêtant attention aux disparités.

#### **Options stratégiques :**

- Élaborer, au plan national, des politiques et des plans fondés sur des éléments probants, qui traitent l'EFTP et l'enseignement supérieur de façon intégrée, réduisent les disparités et répondent aux besoins changeants du marché du travail.
- Élaborer des politiques d'EFTP multisectorielles et des partenariats – en particulier entre secteurs public et privé – qui soient efficaces et impliquer les employeurs et les syndicats dans leur mise en œuvre, leur suivi et leur évaluation, de manière à ce que la filière EFTP s'adapte aux évolutions et conserve sa pertinence.
- Faire en sorte que les programmes permettent l'acquisition de compétences à la fois utiles dans le monde professionnel et transposables, notamment dans les domaines de la gestion d'entreprise et des technologies de l'information et de la communication (TIC).

- S'assurer qu'il existe, pour l'enseignement et la formation techniques et professionnels, des mécanismes d'assurance de la qualité et des cadres de qualification transparents et efficaces.
- Promouvoir la flexibilité de l'apprentissage dans les structures formelles et non formelles ; permettre aux apprenants d'accumuler et de transférer des unités de valeur et reconnaître, valider et créditer les acquis; établir des programmes-relais appropriés et réduire les obstacles à l'accessibilité ; multiplier les possibilités offertes aux jeunes et aux adultes de tous âges d'améliorer et d'adapter leurs compétences, en prêtant spécialement attention à l'égalité des genres et aux groupes vulnérables.
- Renforcer la coopération internationale en développant des programmes d'enseignement supérieur transfrontières, notamment dans le cadre de conventions régionales et internationales sur la reconnaissance des diplômes délivrés par des établissements d'enseignement supérieur, pour encourager un accès plus large, une meilleure assurance qualité et le développement des capacités.

**Cible 4.5 :** D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle

En dépit d'une progression globale de la scolarisation des filles et des garçons à l'école primaire, l'élimination des inégalités à tous les niveaux de l'éducation n'a pas bénéficié d'une attention suffisante. Par exemple, les enfants issus des 20 % de foyers les plus pauvres des pays à revenu faible ou intermédiaire ont cinq fois moins de chances de parvenir au terme de l'enseignement primaire que les enfants issus des 20 % les plus riches<sup>xx</sup>. De plus, la pauvreté tend à exacerber d'autres facteurs d'exclusion en creusant, par exemple, le fossé entre les sexes.

Les inégalités fondées sur le sexe sont particulièrement préoccupantes. On estime que seulement 69 % des pays réussiront à atteindre en 2015 la parité d'accès à l'enseignement primaire – scolarisation du même nombre de filles que de garçons – et 48 % dans le secondaire<sup>xxi</sup>. La parité des sexes est certes un indicateur utile de mesure du progrès, mais il faut consentir davantage d'efforts pour instaurer l'égalité des sexes – objectif plus ambitieux, impliquant que toutes les filles et tous les garçons, toutes les femmes et tous les hommes, se voient offrir les mêmes possibilités de recevoir une éducation de base de haute qualité, atteignent le même niveau d'instruction et en tirent le même profit. Les adolescentes et les jeunes femmes vivant dans des zones rurales démunies et reculées sont parfois exposées à la violence sexiste, au mariage d'enfants, à la grossesse précoce et au lourd fardeau des tâches ménagères, aussi requièrent-elles une attention particulière. Par ailleurs, il existe des situations où les garçons sont défavorisés. Les inégalités fondées sur le sexe dans le domaine éducatif sont souvent le reflet d'un déséquilibre de la société en général. Les politiques visant à remédier à ces inégalités sont plus efficaces lorsqu'elles s'inscrivent dans un ensemble de mesures également axées sur la promotion de la santé, de la justice, de la bonne gouvernance et de l'abolition du travail des enfants. D'autres groupes vulnérables exigent une attention particulière, comme les personnes handicapées, les populations autochtones, les minorités ethniques et les pauvres.

De nombreux enfants voient leurs possibilités de recevoir une éducation réduites à néant par les conflits, les épidémies et les catastrophes naturelles. À l'échelle mondiale, environ 36 % des enfants non scolarisés vivent dans des zones affectées par un conflit, soit une augmentation de 6 points par rapport à 2000<sup>xxii</sup>. Il est crucial de ne pas interrompre l'éducation en situation d'urgence, de conflit, de post-conflit ou après une catastrophe, et de répondre aux besoins éducatifs des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (PDI) et des réfugiés. Le rôle important que joue l'éducation dans la prévention et l'atténuation des conflits, des catastrophes et des maladies est reconnu. Outre les mesures proposées pour obtenir que l'équité, l'inclusion et l'égalité des sexes fassent partie intégrante de toutes les cibles en matière d'éducation, les stratégies suivantes sont envisagées :

## Options stratégiques :

- Mesurer le degré d'accès des filles et des femmes à une éducation de qualité, l'améliorer et assurer un suivi, et faire de même en ce qui concerne leur niveau de participation, leurs résultats et leur taux d'achèvement. Lorsque ce sont les garçons qui sont désavantagés, ils doivent faire l'objet de mesures ciblées.
- S'assurer que les politiques éducatives, les plans sectoriels et les prévisions budgétaires incluent les éléments suivants : évaluation des risques pertinente ; préparation et réaction aux situations d'urgence sur le plan éducatif ; initiatives destinées à satisfaire les besoins éducatifs des enfants, des jeunes et des adultes touchés par une catastrophe, un conflit, un déplacement de population ou une épidémie, en particulier lorsqu'il s'agit de PDI ou de réfugiés. Appuyer les mécanismes et les stratégies sous-régionaux et régionaux existants qui répondent aux besoins éducatifs des déplacés et des réfugiés.
- Examiner les plans sectoriels relatifs à l'éducation, les budgets, les programmes d'enseignement et les manuels<sup>xxiii</sup> afin de s'assurer qu'ils sont exempts de toute discrimination fondée sur le sexe et qu'ils visent à assurer la promotion de l'égalité, de la non-discrimination et des droits fondamentaux.
- Veiller à utiliser des sources de données et d'informations multiples, notamment les Systèmes d'information et de gestion de l'éducation et les enquêtes pertinentes sur les écoles et les ménages, pour faciliter le suivi de l'exclusion sociale dans l'éducation. La Base de données mondiale sur les inégalités dans l'éducation (WIDE) est un exemple de la quantité d'informations pouvant être mise à disposition pour orienter l'action.<sup>xxiv</sup>

**Cible 4.6 :** D'ici à 2030, veiller à ce que tous les jeunes et au moins [x] % d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter

L'alphabétisation fait partie intégrante du droit à l'éducation et c'est un bien public. Elle est au cœur de l'éducation de base et représente le fondement indispensable de l'apprentissage indépendant<sup>xxv</sup>. Les avantages tirés de l'alphabétisation, en particulier pour les femmes, sont bien connus – plus grande participation au marché du travail, mariages moins précoces et amélioration de l'état de santé et de l'état nutritionnel des enfants et de leur famille, autant de facteurs qui contribuent à réduire la pauvreté et à améliorer les perspectives d'avenir. Mais l'alphabétisation des jeunes et des adultes reste un défi de portée mondiale, puisque 781 millions d'adultes (de 15 ans et plus), dont deux tiers de femmes, ne savent toujours ni lire ni écrire<sup>xxvi</sup>. Les faibles compétences sur le plan de l'alphabétisation sont une source de préoccupation au niveau mondial, y compris dans les pays à revenu intermédiaire ou élevé. Environ 20 % des adultes qui résident en Europe sont dépourvus des compétences dont ils auraient besoin, en matière d'alphabétisation, pour participer pleinement à la vie de la société<sup>xxvii</sup>. Les adultes dont le niveau d'alphabétisation est insuffisant sont désavantagés à plus d'un titre. Ils sont plus exposés que les autres au chômage, et ceux qui ont un emploi reçoivent des salaires inférieurs à la moyenne. Ils éprouvent davantage de difficultés à tirer profit des possibilités offertes par la société et à exercer leurs droits. Ils sont aussi plus nombreux à être en mauvaise santé.

D'ici à 2030, tous les jeunes (de 15 à 24 ans) et tous les adultes devraient maîtriser la lecture, l'écriture et le calcul<sup>xxviii</sup> et avoir atteint un niveau de compétence avéré équivalent à celui que permet d'acquérir un enseignement de base suivi dans son intégralité. Les principes, stratégies et mesures à mettre en œuvre à cette fin reposent sur une conception moderne de l'alphabétisation, comprise non plus sur la base d'une simple dichotomie entre « alphabétisé » et « analphabète », mais sur l'idée d'une continuité d'un niveau de compétence à un autre.<sup>xxix</sup> Le degré de maîtrise requis et la façon dont chacun applique ses compétences en matière de lecture et d'écriture dépendent des circonstances individuelles. En conséquence, les programmes et les méthodes d'alphabétisation doivent répondre aux besoins et correspondre à la situation propre des apprenants, notamment grâce à la fourniture de programmes d'alphabétisation contextuels



bilingues et interculturels et s'inscrire dans le cadre de l'apprentissage tout au long de la vie. Les TIC, en particulier la téléphonie mobile, sont très prometteuses à cet égard.

#### Options stratégiques :

- Adopter une approche sectorielle et multisectorielle pour l'élaboration, la planification et la budgétisation des politiques d'alphabétisation, en renforçant la collaboration et la coordination entre ministères ainsi qu'avec la société civile, le secteur privé et les partenaires bilatéraux et multilatéraux, et favoriser la décentralisation de la prestation.
- Veiller à ce que les programmes d'alphabétisation soient de grande qualité et parfaitement adaptés aux besoins des apprenants et s'appuient sur les connaissances et l'expérience qu'ils ont déjà acquises, en prêtant une attention privilégiée à la culture, à la langue, aux rapports sociaux et politiques et à l'activité économique, ainsi qu'aux filles, aux femmes et aux groupes vulnérables.
- Élaborer un cadre d'évaluation du niveau d'alphabétisation et des instruments permettant d'évaluer les niveaux d'aptitude. Pour parvenir à cela, la notion de maîtrise devra être définie en fonction de la situation individuelle.
- Mettre en place un système pour recueillir, analyser et partager des données pertinentes et d'actualité sur les niveaux d'alphabétisation et les besoins d'alphabétisation, ventilées par sexe et d'autres indicateurs de marginalisation.

**Cible 4.7 :** D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable

À l'heure de la mondialisation, les problèmes sociaux, économiques et environnementaux non réglés abondent, aussi l'éducation est-elle essentielle, en ce qu'elle contribue à l'édification de sociétés pacifiques et viables. Toutefois, il est rare que les systèmes éducatifs intègrent pleinement des approches aussi transformatrices. Il est vital, par conséquent, d'accorder une place centrale, dans Éducation 2030, au renforcement de la contribution de l'éducation à l'avènement des droits de l'homme, de la paix, d'une citoyenneté responsable, de l'égalité des sexes, du développement durable et de la santé.

Il importe que le contenu d'un tel enseignement – qui doit englober un programme complet d'éducation à la sexualité, ainsi que le respect de la diversité culturelle et du dialogue interculturel – soit pertinent et prenne en compte les aspects tant cognitifs que non cognitifs de l'apprentissage. Les connaissances, compétences, valeurs et principes comportementaux dont les individus ont besoin pour mener une vie productive, prendre des décisions éclairées et assumer un rôle actif, au plan local comme au niveau mondial, en affrontant les enjeux globaux et en recherchant des solutions, peuvent être acquis au moyen de l'éducation en vue du développement durable (EDD)<sup>xxx</sup> et de l'éducation à la citoyenneté mondiale (ECM)<sup>xxxi</sup>, qui englobent l'éducation à la paix et aux droits de l'homme ainsi que l'éducation interculturelle et l'éducation pour une compréhension internationale. Certes, des progrès considérables ont été accomplis au cours des dernières années, mais seuls 50 % des États membres de l'UNESCO indiquent, par exemple, qu'ils ont intégré l'EDD dans des politiques pertinentes<sup>xxxii</sup>.

#### Options stratégiques :

- Élaborer des politiques et des programmes pour promouvoir et intégrer l'EDD et l'ECM dans les enseignements formels, non formels et informels grâce à des interventions et à un soutien pédagogique dans l'ensemble du système. Cela inclut la mise en œuvre du Programme d'action global pour l'EDD<sup>xxxiii</sup>, et implique de traiter des sujets tels que les changements climatiques, les modes de vie durables et la citoyenneté responsable.

- Proposer aux apprenants des deux sexes et de tous âges des possibilités d'acquérir, tout au long de leur vie, les connaissances, compétences, valeurs et attitudes nécessaires à l'édification de sociétés pacifiques et durables.
- Veiller à ce que l'éducation dispensée tienne compte du rôle joué par la culture dans l'optique de la durabilité, en s'appuyant sur les conditions et la culture locales et grâce à des activités de sensibilisation aux expressions culturelles et au patrimoine culturel, dans toute leur diversité.
- Appuyer la création de systèmes d'évaluation plus efficaces pour l'ECM et l'EDD, afin d'évaluer les acquis de l'apprentissage sur les plans cognitif, socio-affectif et comportemental, en utilisant, lorsque cela est possible, les outils existants et ayant fait leur preuve, en définissant les besoins d'élaboration de nouveaux outils et en incluant un large éventail des pays et de régions.
- Promouvoir une éducation qui favorise la culture de la paix et la non-violence, le dialogue et la compréhension interculturels.

## Modalités de mise en œuvre

**Cible 4.a :** Faire construire des établissements scolaires qui soient adaptés aux enfants, aux personnes handicapées et aux deux sexes ou adapter les établissements existants à cette fin et fournir un cadre d'apprentissage effectif qui soit sûr, exempt de violence et accessible à tous

Il est nécessaire de disposer d'installations appropriées et sûres, et d'instaurer des conditions propices à l'apprentissage pour tous, indépendamment du contexte ou de la présence d'un handicap<sup>xxxiv</sup>. Un environnement d'apprentissage de qualité est essentiel, car il apporte à tous les apprenants, enseignants et autres membres du personnel éducatif l'appui dont ils ont besoin. Tout un chacun devrait y avoir accès et les structures éducatives devraient disposer de ressources et d'une infrastructure suffisantes pour que les classes soient de taille raisonnable et que des installations sanitaires y soient aménagées. Si le pourcentage moyen des écoles primaires dotées d'installations sanitaires adéquates est passé de 59 % en 2008 à 68 % en 2012 dans 126 pays en développement, il ne s'élevait cette même année qu'à 50 % dans 52 des pays les moins avancés et autres pays à faible revenu<sup>xxxv</sup>.

Il est primordial de veiller à ce que les filles se sentent en sécurité dans leur environnement d'apprentissage, car c'est un gage de poursuite des études<sup>xxxvi</sup>. L'arrivée de la puberté rend les filles plus vulnérables à la violence sexuelle, au harcèlement, à la coercition et à la maltraitance. La violence sexiste en milieu scolaire est un obstacle significatif à l'éducation des filles. De nombreux enfants sont exposés en permanence à la violence à l'école : chaque année, selon des estimations, 246 millions de filles et de garçons sont harcelés et brutalisés, dans leur établissement scolaire ou aux environs<sup>xxxvii</sup>. Dans les deux tiers des écoles où l'on observe des disparités fondées sur le sexe dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, ce sont les filles qui en pâtissent<sup>xxxviii</sup>. L'absence de toilettes privées, l'impossibilité de se procurer des serviettes hygiéniques et la stigmatisation des filles liée à l'hygiène pendant la menstruation ont parfois pour effet de compromettre leur éducation, de les pousser à l'absentéisme et de faire baisser le niveau de leurs résultats scolaires. De même, un défaut d'attention vis-à-vis des droits et des besoins des enfants, des jeunes et des adultes handicapés limite gravement leur participation dans le domaine de l'éducation.

### Options stratégiques :

- Mettre en place des politiques exhaustives, multidimensionnelles et cohérentes qui sont sensibles au genre et aux handicaps, et promouvoir des normes et des systèmes aptes à garantir la sécurité et la non-violence à l'école.



- Veiller à ce que chaque établissement dispose de l'eau, de l'électricité, de toilettes en état de fonctionnement, de salles de classe adéquates et sûres, de matériels et de technologies adaptés à l'apprentissage, et à ce que la sécurité y règne.
- S'assurer que les ressources sont réparties équitablement entre les écoles et les centres d'apprentissage favorisés et défavorisés au plan socio-économique.

**Cible 4.b :** D'ici à 2020, augmenter de [x] % à l'échelle mondiale le nombre de bourses d'études offertes aux pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement et les pays d'Afrique, pour financer le suivi d'études supérieures, y compris la formation professionnelle, les cursus informatiques, techniques et scientifiques et les études d'ingénieur, dans les pays développés et d'autres pays en développement

Les programmes de bourses peuvent jouer un rôle vital en ce qu'ils permettent à des jeunes et à des adultes de financer la poursuite de leurs études. En 2010-2011, un montant annuel moyen de 3,2 milliards de dollars des États-Unis a été alloué aux bourses d'études et aux coûts liés aux étudiants, ce qui équivaut à un quart de l'aide totale octroyée au secteur de l'éducation<sup>xxxix</sup>. Ces dépenses sont parfois indispensables au renforcement des compétences de la population active dans les pays à faible revenu, mais bénéficient majoritairement aux pays à revenu intermédiaire (tranche supérieure). À titre d'exemple, en 2010-2011, le montant annuel des fonds versés, sous forme de bourses d'études et de financement des coûts imputables aux étudiants, à seulement cinq pays à revenu intermédiaire équivalait au montant total de l'aide directe à l'éducation de base reçue par l'ensemble des 36 pays à faible revenu. Lorsque les pays développés offrent des bourses aux étudiants des pays en développement, cela ne peut être considéré comme faisant partie du programme d'aide de base.

Conformément à l'accent mis sur l'équité dans Éducation 2030, des bourses d'études devraient être octroyées en toute transparence à des jeunes issus de milieux défavorisés, qui sont de toute évidence talentueux, méritants et motivés. Des bourses sont souvent accordées dans des domaines particuliers, comme la science, la technologie, l'ingénierie, les TIC, ou les programmes de formation d'enseignants et de formation professionnelle. Lorsqu'un pays développé offre des bourses d'études à des étudiants de pays en développement, une telle démarche ne devrait pas s'inscrire dans le cadre du programme de base de ce pays en matière d'aide.

#### Options stratégiques :

- Les mécanismes, programmes et politiques associés aux programmes de bourses d'études internationaux devraient être le reflet de la situation, des priorités et des plans de chaque pays en matière de développement.
- L'ensemble des bourses d'études devraient être attribuées en toute transparence à des jeunes femmes et hommes issus de milieux défavorisés, qui sont de toute évidence talentueux, méritants et motivés.
- Il convient d'élaborer des programmes conjoints qui soient menés par les universités du pays d'origine et celles du pays bénéficiaire, afin d'inciter les étudiants à retourner chez eux une fois leur formation terminée, et mettre en place d'autres mécanismes propres à prévenir un « exode des cerveaux » – l'émigration de personnes hautement qualifiées – et à promouvoir à la place un « retour des cerveaux ».

**Cible 4.c :** D'ici à 2030, accroître, de [x] % le nombre d'enseignants qualifiés, notamment au moyen de la coopération internationale pour la formation d'enseignants dans les pays en développement, surtout dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement

Chaque apprenant doit bénéficier des services d'enseignants qualifiés, motivés et appuyés par une équipe pédagogique : c'est une condition essentielle d'une éducation de qualité, nécessaire à la réalisation des autres cibles d'Éducation 2030 ; elle exige une attention urgente, à plus brève échéance, car le déficit d'équité dans le domaine de l'éducation est exacerbé par la pénurie et la répartition inégale des enseignants ayant reçu une formation professionnelle digne de ce nom, notamment dans les zones défavorisées.

D'ici à 2030, 3,4 millions d'enseignants supplémentaires seront requis pour que l'éducation primaire universelle devienne une réalité, et 5,1 millions d'autres pour parvenir au même résultat dans le premier cycle du secondaire. Or, dans un tiers des pays ayant répondu au questionnaire de l'UNESCO, moins de 75 % des enseignants du primaire sont formés dans le respect des normes nationales en vigueur<sup>xi</sup>. Les décisions prises antérieurement en fonction de normes moins exigeantes, du fait de la pénurie d'enseignants, ont eu pour conséquence la multiplication du nombre des enseignants non professionnels, mal préparés au travail devant une salle de classe. Le caractère inadéquat des activités de formation continue et d'appui à l'intention des enseignants ainsi que des normes applicables à la profession d'enseignant au plan national (voire leur inexistence) est un facteur qui contribue grandement à l'insuffisance des résultats de l'apprentissage. Les systèmes éducatifs performants qui garantissent la qualité et l'équité se concentrent sur le perfectionnement continu des enseignants, ceux-ci recevant un soutien qui les aide à parfaire leur formation et à progresser tout au long de leur carrière.

Les enseignants sont également fondés à exercer leurs droits socioéconomiques et politiques, aussi est-il légitime qu'ils recherchent des conditions de travail décentes et une rémunération acceptable. Enfin, les enseignants contribuent pour beaucoup à l'amélioration des résultats de l'apprentissage, avec l'appui des directeurs des établissements scolaires, des pouvoirs publics et de la collectivité au plan local.

#### **Options stratégiques :**

- Élaborer des stratégies sensibles au genre pour attirer les candidats les meilleurs et les plus motivés, et faire en sorte qu'ils soient affectés là où leur présence est la plus nécessaire. Cela inclut une politique et des mesures législatives pour rendre la profession enseignante attrayante aux yeux du personnel en place et potentiel, en garantissant des conditions de travail, des dispositions en matière de sécurité sociale, des plans de retraite, ainsi que des salaires attrayants, équitables et équivalents à ceux d'autres professions exigeant des niveaux de qualification similaires.
- Offrir à tous les enseignants une formation initiale de qualité ainsi qu'un développement et un soutien professionnels continus.
- Élaborer un cadre de qualifications pour les enseignants, les formateurs d'enseignants, les superviseurs d'enseignants et les inspecteurs.
- Élaborer et mettre en œuvre des politiques de gestion des enseignants inclusives, équitables et soucieuses de la parité des sexes, qui portent sur le recrutement, la formation, l'affectation, la rémunération, l'organisation des carrières et les conditions de travail.
- Mettre en place ou renforcer des mécanismes pour un dialogue social institutionnalisé avec les enseignants et les organisations qui les représentent, assurant leur pleine participation au développement, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation de la politique d'éducation.

#### **Indicateurs**

Dans l'optique des ODD, il est proposé d'élaborer des **indicateurs** répartis en quatre catégories :

- **Mondiaux** : Un maximum de 120 indicateurs sera approuvé par la Commission de statistique de l'ONU. Ils serviront à mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des 169 cibles associées aux objectifs de développement durable, ce qui suppose de limiter à 6-10 peut-être le nombre d'indicateurs concernant l'objectif relatif à l'éducation.

- **Thématiques** : Grâce à ces indicateurs, il sera possible d'établir des comparaisons à l'échelle mondiale ; ils seront proposés par les communautés éducatives et permettront de suivre de plus près les progrès effectués d'un pays à l'autre – ils incluront les indicateurs de portée mondiale.
- **Régionaux** : Des indicateurs supplémentaires pourront être élaborés pour suivre les progrès accomplis au titre d'objectifs régionaux spécifiques relatifs à des enjeux se prêtant moins à des comparaisons de portée mondiale.
- **Nationaux** : Les pays sont encouragés à proposer des indicateurs correspondant à leurs systèmes éducatifs et à leurs plans et politiques en matière d'éducation.

Une série de 42 indicateurs thématiques a été proposée par le Groupe consultatif technique à l'issue d'une vaste consultation menée auprès du public. Le processus consultatif sur leur développement est en cours (voir l'Annexe I). Quatre critères ont été retenus : pertinence ; alignement sur les notions associées à chaque cible ; possibilité de collecte régulière de données auprès des pays ; simplicité de communication à un public international. Pour certaines cibles, des indicateurs précis existent déjà, qui sont applicables à un grand nombre de pays. Pour d'autres, il faut encore consentir des efforts importants pour mettre au point des méthodes de définition de tels indicateurs et/ou renforcer les capacités des pays en matière de collecte et d'utilisation de données. En particulier, il faudrait mener des actions plus vastes à l'échelle nationale et mondiale pour combler les lacunes en termes de mesure de l'équité et de l'inclusion (pour lesquelles la ventilation des données par groupe de population est essentielle) et pour ce qui est de la qualité des résultats d'apprentissage<sup>6</sup>.

### III. MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

---

La mise en œuvre d'Éducation 2030 nécessitera l'instauration de mécanismes nationaux, régionaux et mondiaux de gouvernance, de responsabilisation, de coordination, de suivi, de communication de l'information et d'évaluation. Il faudra également avoir recours à des stratégies adaptées, notamment en termes de partenariats et de financement. **L'objectif principal des mécanismes de mise en œuvre d'Éducation 2030 est de soutenir les actions menées par les pays.** Pour un maximum d'efficacité, ces mécanismes devront être inclusifs, participatifs et transparents. Dans la mesure du possible, ils s'appuieront sur des dispositifs existants.

#### Gouvernance, responsabilisation et partenariats

L'agenda pour l'éducation post-2015 est axé sur le niveau national. Il incombe au premier chef aux **gouvernements** de rendre possible l'exercice du droit à l'éducation et ils joueront un rôle essentiel, en tant que garants d'une gestion et d'un financement efficaces et équitables de l'enseignement public. Il leur faudra faire preuve d'une détermination politique durable en faveur de l'éducation et piloter la contextualisation et la mise en œuvre des objectifs et cibles d'Éducation 2030, en veillant à ce que les autres partenaires clés préservent son caractère transparent et inclusif. L'État joue un rôle crucial aux titres de la régulation des normes, de l'amélioration de la qualité et de la réduction des disparités entre les régions, les communautés et les établissements scolaires. Les gouvernements doivent intégrer la planification de l'éducation dans les stratégies de réduction de la pauvreté et de développement durable, si nécessaire, et veiller à ce que leurs politiques tiennent compte de leurs obligations légales, qui consistent à respecter, protéger et réaliser le droit à l'éducation.

Au cours des 15 prochaines années, la démocratisation du processus décisionnel devrait se poursuivre, et la voix et les priorités des citoyens devraient se refléter dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques nationales. La planification, la mise en œuvre et le suivi peuvent bénéficier du soutien de partenariats solides, multiformes, qui rassemblent les acteurs clés, dont les contributions et actions possibles sont indiquées ci-dessous. Les partenariats à tous les niveaux doivent être guidés par les principes suivants : la

<sup>6</sup> La proposition détaillée concernant les indicateurs figure dans le document du Groupe consultatif technique (Document de référence N° 10 du WEF 2015).

concertation, ouverte, inclusive et participative, la responsabilité mutuelle, la transparence et les synergies. La participation doit commencer par l'implication des familles et des communautés.

**Les organisations de la société civile (OSC)**, notamment les coalitions et les réseaux diversifiés et représentatifs, jouent aussi un rôle essentiel. Elles doivent être engagées à tous les stades, depuis la planification jusqu'au suivi et à l'évaluation, et leur participation doit être institutionnalisée et garantie. Les OSC peuvent :

- encourager la mobilisation sociale et sensibiliser le public, en permettant aux citoyens (notamment ceux qui font face à la discrimination) de faire entendre leur voix au stade de l'élaboration des politiques ;
- concevoir des approches innovantes et complémentaires qui permettent de faire progresser le respect du droit à l'éducation, notamment pour les groupes les plus marginalisés ;
- collecter et partager les données issues de la pratique, des évaluations citoyennes et de la recherche pour nourrir une concertation structurée, en tenant les gouvernements responsables de la mise en œuvre, en assurant le suivi des progrès réalisés, en menant des activités de sensibilisation fondées sur des éléments probants, en passant au crible les dépenses et en veillant à ce que la gouvernance et la budgétisation dans le domaine de l'éducation soient transparentes.

Les **enseignants** et leurs organisations sont eux-mêmes des partenaires essentiels et devraient être impliqués dans toutes les étapes de l'élaboration des politiques, de la planification et de la mise en œuvre. Les enseignants et le personnel de soutien à l'éducation peuvent :

- mettre à profit leurs compétences professionnelles et leur engagement pour faire en sorte que leurs élèves acquièrent des connaissances ;
- obtenir que les réalités du milieu scolaire occupent le premier plan aux stades de la concertation, de l'élaboration des politiques et de la planification, que des liens soient établis entre politiques et pratique, et que l'expérience qu'ils ont acquise dans l'exercice de leur métier, mais aussi leur compréhension collective des enjeux et leurs compétences techniques, soient prises en compte dans l'ensemble des politiques et des stratégies ;
- promouvoir l'inclusion, la qualité et l'équité et améliorer les programmes scolaires et la pédagogie.

**Le secteur privé, les organisations philanthropiques et les fondations** peuvent jouer un rôle important, en s'appuyant sur l'expérience, les compétences professionnelles et les ressources financières dont elles disposent pour renforcer l'enseignement public. Des partenariats multipartites peuvent soutenir le système éducatif grâce à des investissements et à des contributions qui soient transparents, adaptés aux priorités locales et nationales respectueux de l'éducation en tant que droit humain, et qui n'aggravent pas les inégalités. Ils peuvent :

- mobiliser des ressources supplémentaires pour l'enseignement public, notamment en payant des impôts équitables ;
- aider les spécialistes de la planification en matière d'éducation et de formation à comprendre les tendances du marché du travail, de manière à faciliter la transition de l'école à l'emploi, et proposer des approches innovantes pour régler les problèmes touchant l'éducation ;
- multiplier les possibilités offertes dans le domaine de l'éducation en proposant des services supplémentaires dans le respect de cadres normatifs définis par les pouvoirs publics.

La **communauté de la recherche** a une contribution importante à apporter à la concertation. Elle peut :

- mener des recherches adaptées aux politiques y compris une recherche-action pour faciliter la mise en œuvre des cibles et mettre les connaissances sur l'éducation à la disposition des décideurs sous une forme utilisable ;
- développer de façon durable les capacités locales et nationales en matière de recherche, tant qualitative que quantitative ;

- aider à évaluer les progrès, proposer des options ou des solutions et identifier les meilleures pratiques.

Les **jeunes**, les étudiants et leurs organisations sont des partenaires essentiels qui peuvent mettre à contribution leurs compétences spécifiques. Des efforts doivent être consentis pour faire en sorte que les organisations ayant à leur tête des étudiants et des jeunes soient réellement représentées. Elles peuvent :

- encourager les gouvernements et d'autres partenaires à élaborer des programmes éducatifs destinés aux jeunes en consultation avec les jeunes, notamment avec ceux qui sont vulnérables et marginalisés, pour mieux répondre à leurs besoins et à leurs aspirations ;
- aider à forger des politiques qui encouragent un enseignement de base pertinent et réactif et qui favorisent la transition de l'éducation et de la formation à l'emploi décent et à la vie d'adulte ;
- participer à un dialogue intergénérationnel, prônant la reconnaissance des enfants, des adolescents et des jeunes en tant que détenteurs de droits et interlocuteurs légitimes s'agissant des politiques et de la pratique éducatives à tous les niveaux.

Le succès de cet agenda exigera un effort collectif. Il est impératif que tous les partenaires épousent la vision commune d'Éducation 2030 esquissée dans le présent Cadre d'action et que leur propre responsabilité soit mise en jeu : les organisations multilatérales doivent rendre des comptes à leurs États membres, les ministères de l'éducation (et autres) aux citoyens, les donateurs aux gouvernements et aux citoyens, les établissements scolaires et les enseignants à la communauté éducative et, d'une manière plus générale, aux citoyens.

## Coordination efficace

La mise en œuvre de l'objectif de développement durable relatif à l'éducation au niveau national exige que l'éducation devienne l'affaire des gouvernements dans leur ensemble. D'une part, l'éducation joue un rôle dans l'édification de sociétés du savoir et met un frein à l'accroissement des inégalités, d'autre part, un regain d'importance est accordé à l'apprentissage tout au long de la vie dans le nouvel agenda pour l'éducation, aussi est-il nécessaire que les gouvernements prennent davantage d'initiatives et qu'ils développent la coordination et les synergies en ce qui concerne la recherche pédagogique et l'intégration de l'éducation dans les dispositifs de développement socio-économique au sens large. Mais l'objectif ambitieux qui a été défini en matière d'éducation ne pourra être atteint par les seuls gouvernements ; ils auront besoin du soutien de toutes les parties prenantes, y compris des acteurs non étatiques. Les **gouvernements** mettront en place ou renforceront des mécanismes et des procédures appropriés pour piloter, coordonner et stimuler des interventions en faveur du développement de l'éducation à divers niveaux, en impliquant véritablement tous les partenaires dans la planification, l'exécution et le suivi de politiques et de stratégies éducatives. En outre, pour faire en sorte que les pays aient la maîtrise de l'action menée, dans les cas où l'assistance externe sera fournie par les institutions chefs de file et d'autres organismes multilatéraux et bilatéraux, elle sera coordonnée par les pays eux-mêmes.

En parallèle, des efforts **régionaux** collectifs seront indispensables pour qu'il soit possible d'adapter et de mettre en œuvre avec succès Éducation 2030 aux niveaux national et régional. La coopération régionale s'inscrira dans des processus et mécanismes régionaux de portée plus vaste, qui assureront la coordination et le suivi du programme de développement pour l'après-2015. Il faudra s'appuyer sur des partenariats, des cadres et des mécanismes efficaces qui existent déjà, mais aussi en créer de nouveaux. Les stratégies et les cadres régionaux actuels et en projet incluent l'Agenda 2063 de l'Union africaine (L'Afrique que nous voulons) ; la stratégie de l'Organisation arabe pour l'éducation, la science et la culture ; la Stratégie Europe 2020 de l'Union européenne ; le nouveau cadre de compétences du Conseil de l'Europe pour la culture démocratique et le dialogue interculturel ; le Projet régional d'éducation pour l'Amérique latine et les Caraïbes ; et l'Association de la communauté des nations de l'Asie du Sud-Est 2015. Les rôles et les activités spécifiques des mécanismes régionaux pourront être définis en 2016, sur la base des conclusions des conférences ministérielles régionales consacrées à l'agenda pour l'éducation post-2015.

La coopération entre les institutions chefs de file, les organisations régionales et intergouvernementales et les communautés régionales et sous-régionales permettra de s'attaquer aux problèmes communs de manière cohérente. L'UNESCO, par le biais de ses bureaux régionaux et avec le concours des institutions chefs de file, encouragera le partage des connaissances et des bonnes politiques et pratiques d'une région à l'autre.

La coordination régionale, pour être inclusive et efficace, se concentrera sur des aspects tels que la collecte de données et le suivi, y compris l'évaluation par des pairs d'un pays à l'autre ; l'apprentissage mutuel et l'échange de bonnes pratiques ; l'élaboration de politiques ; le dialogue et l'association avec des partenaires compétents ; les réunions formelles et les manifestations de haut niveau ; les stratégies de communication régionale ; le plaidoyer et la mobilisation de ressources ; le renforcement des capacités et la mise en œuvre de projets communs.

**L'Organisation des Nations Unies** a pour responsabilité spécifique, sur un plan collectif, de coordonner le programme de développement pour l'après-2015 à l'échelle mondiale, sous la supervision de ses États membres et selon les orientations qu'ils imprimeront. Pour être à même d'exécuter ce nouveau programme de développement, le système des Nations Unies devra se montrer cohérent et veiller à ce que les dimensions normative et opérationnelle de son action soient corrélées. En leur qualité d'institutions chefs de file, le **FNUAP**, l'**UNHCR**, **ONU-Femmes**, le **PNUD**, l'**UNESCO**, l'**UNICEF** et la **Banque mondiale** se sont engagés à apporter un appui collectif aux pays pour la mise en œuvre d'Éducation 2030, en dispensant des avis techniques, en renforçant les capacités existantes et en octroyant un soutien financier, selon leurs mandats respectifs et en tirant parti de leurs atouts propres et de leur complémentarité.

L'**UNESCO**, en sa qualité d'institution spécialisée des Nations Unies dans le domaine de l'éducation, continuera de jouer le rôle qui lui a été confié, à la fois chef de file et coordonnatrice, notamment en :

- menant des activités de sensibilisation pour entretenir l'engagement politique ;
- facilitant la concertation et les échanges de connaissances ;
- établissant des normes ;
- suivant les progrès accomplis sur la voie de la réalisation des cibles fixées en matière d'éducation ;
- mobilisant les partenaires compétents aux niveaux mondial, régional et national afin qu'ils pilotent la mise en œuvre de l'agenda.

Dans le cadre de ces fonctions, l'UNESCO constituera un **Comité directeur d'Éducation 2030** (qui travaillera dans le cadre du dispositif plus vaste de mise en œuvre des objectifs de développement durable, dont les contours restent à définir), qui fournira des orientations stratégiques aux partenaires en charge de l'agenda pour l'éducation post-2015 et fera le point sur les progrès réalisés. Elle constituera aussi un **Groupe des institutions chefs de file** afin de veiller à la cohérence de l'action menée à l'échelle du système. Enfin, elle continuera à encadrer la **Consultation collective des ONG**, dispositif essentiel pour le dialogue, la réflexion et les partenariats avec les organisations non gouvernementales et la société civile. En s'appuyant sur ces trois clés de voûte et en consultation avec ses États membres, les institutions co-organisatrices du Forum mondial sur l'éducation 2015 et d'autres partenaires, l'UNESCO mettra sur pied un mécanisme de coordination mondial approprié, qui inclura le Partenariat mondial pour l'éducation (PME), pôle de financement multipartite.

## **Suivi, établissement de rapports et évaluation : pour des politiques fondées sur des données factuelles**

Des politiques, des systèmes et des outils bien conçus de suivi, d'établissement de rapports et d'évaluation sont essentiels à la réalisation d'Éducation 2030. Le suivi de la qualité dans le domaine de l'éducation requiert une approche multidimensionnelle, qui englobe la phase de conception, les éléments d'appui, le contenu, les processus et les résultats du système. La responsabilité principale du suivi s'exerçant au niveau des pays, ceux-ci devraient élaborer des mécanismes de suivi et de responsabilisation efficaces, adaptés aux priorités nationales, en consultation avec la société civile. Cela suppose notamment de susciter un

consensus plus large quant aux spécificités des normes de qualité applicables et des résultats d'apprentissage escomptés tout au long de la vie, depuis la petite enfance jusqu'à l'acquisition de compétences à l'âge l'adulte, et quant aux modalités de mesure de ces résultats.

Pour qu'il soit possible d'évaluer de façon suivie la progression de l'équité et de l'inclusion, il faut s'employer à doter les gouvernements de moyens plus adéquats pour rendre compte des indicateurs de l'éducation ventilés en fonction de plusieurs catégories – sexe, patrimoine, localisation, appartenance ethnique, langue, situation socioéconomique ou handicap (et diverses combinaisons de telles caractéristiques) – puis les utiliser de manière effective pour la planification et l'élaboration de politiques. Les institutions chefs de file, en étroite coopération avec l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU), apporteront un soutien direct et ciblé à leurs États membres en vue de renforcer leurs capacités de mesure et de suivi, en particulier en ce qui concerne l'inclusion, l'équité, la qualité et les résultats de l'apprentissage.

Le suivi à l'échelle mondiale fait partie intégrante de l'action menée aux niveaux international et régional pour renforcer l'analyse et la gestion des savoirs<sup>7</sup>. Conformément à la recommandation du Secrétaire général des Nations Unies, davantage d'efforts seront consentis pour harmoniser la présentation des rapports sur les objectifs post-2015 et celle des comptes rendus adressés aux divers organes conventionnels des droits de l'homme en ce qui concerne l'éducation. Ces rapports nationaux officiels, qui sont souvent le reflet de contributions de la société civile, apportent un éclairage important sur l'exercice du droit à l'éducation.

Conscient de l'importance de l'harmonisation des rapports, le Rapport mondial de suivi sur l'Éducation pour tous sera désormais présenté sous la forme d'un Rapport mondial de suivi sur l'éducation (RMSE). Il sera élaboré par une équipe indépendante et publié sous l'égide de l'UNESCO. Ce sera le principal instrument dont disposeront les gouvernements pour suivre leurs progrès sur la voie de la réalisation des cibles de l'éducation de l'ODD. Il rendra également compte de la mise en œuvre des stratégies nationales et internationales visant à faire en sorte que tous les partenaires concernés respectent leurs obligations, dans le cadre des mécanismes globaux de suivi et d'examen des ODD. De nombreux partenaires seront nécessaires pour obtenir les données requises pour l'établissement du RMSE. L'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) assemblera des données comparables et le Groupe consultatif technique du Comité directeur de l'EPT, coordonné par l'ISU, élaborera des indicateurs pertinents à adopter à travers le processus mené par la Commission de Statistique des Nations Unies, ainsi que d'autres indicateurs thématiques pertinents pour appuyer le Cadre d'action.

La collecte, l'analyse et l'utilisation des données seront renforcées grâce à une « révolution des données » inspirée des recommandations du Groupe consultatif d'experts indépendants sur la révolution des données pour le développement durable<sup>8</sup>. Pour faire face au déficit actuel en matière de données, les organisations devront améliorer leur coordination, notamment grâce à la mise en place de groupes inter-organisations qui seront chargés de mettre au point des méthodologies harmonisées pour établir des estimations communes sur la base des données disponibles, tout en développant de nouvelles sources de données comparatives si nécessaire. Les pays et les organisations devront renforcer et normaliser leurs données sur la mobilisation des ressources nationales et d'autres filières de financement pour l'éducation, notamment la contribution des ménages. Les pays et les organisations tireront aussi profit de leur participation aux

---

<sup>7</sup> Il est probable que la mise en place d'un dispositif mondial de haut niveau sera proposée pour la communication de l'information relative à l'ensemble des objectifs de développement durable. Mais on peut douter qu'un tel mécanisme permette une analyse des politiques mises en œuvre d'une précision suffisante pour satisfaire les besoins et les préoccupations des divers partenaires du secteur éducatif en ce qui concerne le recueil d'éléments probants, la formulation de recommandations et le partage des connaissances.

<sup>8</sup> (1) Parvenir à un consensus global sur les principes et les normes ; (2) Partager des moyens techniques et des innovations au service du bien commun ; (3) Investir de nouvelles ressources dans le renforcement des capacités ; (4) Montrer la voie pour assurer la coordination et la mobilisation ; (5) Mettre à profit des gains rapides dans le domaine des données relatives aux objectifs de développement durable.

mécanismes proposés à divers autres titres : perfectionnement des normes, renforcement des capacités, collecte des informations nécessaires et partage des données.

En outre, une culture de la recherche et de l'évaluation s'avère nécessaire aux niveaux national et international pour tirer de la mise en œuvre des stratégies et politiques des enseignements dont il sera ensuite tenu compte. Les pays devront évaluer les effets de leurs politiques éducatives sur la réalisation des cibles d'Éducation 2030. Mais il leur faudra ensuite exploiter les conclusions du suivi et des recherches menées pour prendre des décisions efficaces fondées sur les faits et mettre en œuvre des programmes axés sur les résultats. On devra prendre en compte l'ensemble des composantes des systèmes éducatifs dans le but de faire partager les enseignements tirés de leur évaluation, d'ouvrir le débat au sujet de ce qui fonctionne et de fournir un retour d'information constructif. Les principes clés de l'évaluation seront les suivants : le caractère central de la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage ; l'importance des responsables de l'équipe pédagogique dans les établissements scolaires ; l'équité – dimension essentielle ; la transparence ; le concours des partenaires à tous les niveaux. Dans l'ensemble, les activités d'évaluation devraient contribuer à l'accomplissement des objectifs fixés tant en matière de responsabilité que de développement. Enfin, au niveau mondial, les institutions chefs de file s'engageront à évaluer l'efficacité de leurs mécanismes de coordination et la mesure dans laquelle leurs programmes aideront les pays à mettre en œuvre Éducation 2030.

## Financement

Au vu des discussions en cours sur le financement du programme mondial de développement durable, il est clair qu'une augmentation importante des ressources sera nécessaire pour que soit atteint l'ODD relatif à l'éducation. L'exécution d'Éducation 2030 dans son intégralité exigera pour sa part un financement durable, innovant et bien ciblé, ainsi que des modalités de mise en œuvre efficaces, en particulier dans les pays les plus pauvres, les États fragiles et les situations d'urgence. Les efforts visant à combler le déficit de financement doivent se concentrer dans un premier temps sur l'échelon national. L'aide étrangère est complémentaire et restera une source importante pour combler le déficit de financement restant. Cependant, des approches de substitution et innovantes seront également nécessaires.

Les situations nationales varient, mais les recommandations suivantes, adoptées au plan international, servent de référence :

- Consacrer de 4 à 6 % du produit intérieur brut (PIB) à l'éducation ;  
et/ou
- Consacrer de 15 à 20 % des dépenses publiques à l'éducation.

Le respect de ces objectifs de référence a été fortement recommandé à la Réunion mondiale sur l'Éducation pour tous (Mascate, mai 2014), ainsi qu'il est indiqué dans l'Accord de Mascate, qui exprime la vision collective de la communauté mondiale de l'éducation. Actuellement, les pays consacrent en moyenne 5 % de leur PIB et 13,7 % de leurs dépenses publiques à l'éducation<sup>xi</sup>. Les pays les moins avancés doivent parvenir à la limite supérieure de ces fourchettes, voire la dépasser, s'ils veulent atteindre les cibles fixées dans le présent Cadre d'action – comme l'atteste l'analyse du coût de l'éducation universelle (pré-primaire, primaire et premier cycle du secondaire) dans les pays à faible revenu et dans les pays à revenu intermédiaire (tranche inférieure) d'ici à 2030 : il devrait passer de 100 milliards de dollars des États-Unis en 2012 à 239 milliards de dollars, en moyenne, entre 2015 et 2030<sup>xiii</sup>. Les moyens à mettre en œuvre sont les suivants :

**Augmentation et amélioration du financement de l'éducation au niveau national.** Comme les ressources nationales resteront la source de financement de l'éducation la plus importante, il faut que les gouvernements s'engagent clairement à mobiliser des ressources équitables, adaptées aux priorités définies, aux besoins recensés et aux capacités nécessaires en matière d'éducation au niveau national, afin qu'il soit possible de progresser sur la voie de la réalisation progressive du droit à l'éducation. Les pays devront :



- *accroître le financement public de l'éducation* : cela implique d'élargir l'assiette fiscale (en particulier en mettant un terme aux incitations fiscales néfastes), de bloquer l'évasion fiscale et d'accroître la part du budget national consacrée à l'éducation ;
- *donner la priorité à ceux qui en ont le plus besoin* : les enfants, les jeunes et les adultes défavorisés sont généralement ceux qui sont les plus démunis en matière d'éducation et les ressources doivent donc leur être destinées. Il faut être sensible à leurs besoins et s'appuyer sur les actions qui ont administré la preuve de leur efficacité ;
- *accroître l'efficacité et la responsabilité* : si on améliore la gouvernance et si on fait mieux appliquer le principe de responsabilité, on gagnera en efficience et on obtiendra que les ressources financières se matérialisent dans les salles de classe.

**Accroissement et amélioration du financement extérieur** : En 2000, la communauté mondiale affirmait ce qui suit : « ...aucun pays résolu à faire de l'éducation pour tous une réalité ne verra ses efforts compromis faute de ressources »<sup>xliii</sup>. Le manque de ressources ne saurait priver des milliards d'apprenants potentiels de l'exercice de leur droit à une éducation de qualité. Cet engagement est d'autant plus important à la lumière du programme encore plus ambitieux qui est associé aux ODD. On prévoit que l'écart entre les ressources disponibles au plan national et le montant nécessaire pour atteindre les nouvelles cibles fixées en matière d'éducation atteindra – en moyenne annuelle – 22 milliards de dollars entre 2015 et 2030 dans les pays à faible revenu et les pays à revenu intermédiaire (tranche inférieure). Ce déficit est particulièrement important dans les pays à faible revenu, où il représente 29 % de la totalité des coûts annuels. L'aide publique restera donc une source essentielle de financement de l'éducation au cours des quinze prochaines années<sup>xliiv</sup>. Les partenaires actifs dans le domaine de l'éducation doivent donc :

- *inverser le déclin de l'aide à l'éducation* : le déclin de l'aide à l'éducation observé ces dernières années doit maintenant être inversé. Les pays développés qui ne l'ont pas encore fait sont vivement encouragés à augmenter substantiellement leur aide publique au développement (APD) afin d'honorer d'ici à 2020 leur engagement de consacrer 0,7 % de leur revenu national brut (RNB) à l'aide publique aux pays en développement, dont 0,15 % à 0,20 % devront aller aux pays les moins avancés. En outre, une mobilisation en faveur d'une augmentation de l'aide consacrée à l'éducation est nécessaire. L'aide à l'éducation doit être prévisible ;
- *améliorer l'efficacité de l'aide par l'harmonisation et une meilleure coordination* : les donateurs et autres partenaires devraient soutenir le financement de toutes les cibles d'Éducation 2030 en fonction des besoins et des priorités de chaque pays, en cherchant à utiliser le financement national et extérieur au service de l'agenda commun. Les bailleurs de fonds devraient continuer à aligner leur coopération pour le développement sur les directives relatives à l'efficacité de l'aide, en garantissant une meilleure harmonisation et une meilleure coordination, et en veillant à renforcer la maîtrise de l'action menée par les pays concernés et leur responsabilisation vis-à-vis de leurs citoyens ;
- *améliorer l'équité du financement extérieur* : les financements de source extérieure devraient être mieux ciblés et venir en aide aux pays qui en ont le plus besoin, ou qui se trouvent dans une situation particulièrement difficile. Dans le même temps, la tendance à la baisse des flux de l'APD vers les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure doit être inversée au moyen d'une approche de substitution – ne reposant pas sur le revenu par habitant – qui permette de réorienter l'allocation des flux d'aide publique ;
- *renforcer la participation des pays à revenu intermédiaire* : la création de la Banque de développement des pays du groupe BRICS par l'Afrique du Sud, le Brésil, la Chine, la Fédération de Russie et l'Inde peut être l'occasion de trouver de nouvelles sources de financement pour l'éducation et contribuer à inverser le déclin de l'APD ;
- *accroître le montant de l'aide à l'éducation dans les pays en situation de conflit ou de crise* : il sera impossible de parvenir à l'Éducation pour tous si les enfants et les adultes des États fragiles ou touchés par des conflits restent hors d'atteinte. Moins de 2 % des fonds mobilisés grâce aux demandes d'aide humanitaire sont alloués à l'éducation. Des efforts devraient être consentis pour augmenter de manière significative le pourcentage de fonds réservés à l'éducation dans le cadre de tels appels. Si l'on instaurait des synergies entre le financement humanitaire et le financement du

développement, on pourrait accroître l'efficacité de chaque dollar investi dans les initiatives de redressement et répondre de manière cohérente aux besoins à court, moyen et long termes des États fragiles ou touchés par un conflit et les aider à trouver des solutions durables à la crise qu'ils traversent ;

- *renforcer les partenariats multipartites existants* : le Partenariat mondial pour l'éducation constitue une plate-forme multipartite vaste et inclusive que la communauté internationale devrait exploiter pour créer un mécanisme de financement adapté à la mise en œuvre d'Éducation 2030.

**Innover en mettant l'accent sur le partenariat, la transparence, l'équité et l'efficacité** : Pour réaliser ce programme ambitieux en faveur de l'éducation, il faudra dépasser le statu quo et aussi, parfois, obtenir davantage de résultats avec moins de ressources. Un processus d'amélioration continue est nécessaire, qui fait évoluer, suit et évalue les résultats de l'innovation, et utilise les nouveaux éléments pour assurer la pérennité des succès et changer de cap lorsque cela est nécessaire. Des efforts supplémentaires devront être consentis pour faire en sorte que le financement dont on dispose actuellement soit utilisé de manière toujours plus judicieuse. C'est la raison pour laquelle il est nécessaire de renforcer la gouvernance et les partenariats, mais d'autres innovations seront nécessaires :

- *Axer les investissements sur l'équité et la qualité* : le fait d'accorder toute la place qui leur revient à l'équité et à la qualité représentera une innovation dans la plupart des systèmes. Tous les investissements actuels devraient être passés au crible à l'aune d'un critère essentiel : permettent-ils de garantir l'acquisition du savoir, des attitudes et des compétences dont les individus ont besoin dans la vie courante, pour subvenir à leurs besoins et pour exercer pleinement leur droit à l'éducation ?
- *Utiliser au mieux les fonds en provenance de sources de financement privées* : outre le rôle important qu'il joue en tant que contribuable, il apparaît aujourd'hui que le secteur privé peut venir compléter les ressources allouées à l'éducation et accroître les synergies. Il est essentiel de s'assurer que la contribution financière du secteur privé à l'éducation bénéficie au premier chef aux pays et aux individus qui en ont le plus besoin et renforce la place de l'éducation en tant que bien public<sup>xiv</sup>. Les partenariats fructueux avec le secteur privé exigent une coordination efficace et des dispositifs réglementaires propres à garantir la transparence et l'application du principe de responsabilité.
- *Dénoncer et combattre le détournement et le gaspillage de ressources*. L'éducation est privée de ressources essentielles en raison de la corruption et de l'inefficacité. Un suivi et un contrôle indépendants des dépenses permettraient d'augmenter considérablement le montant des fonds effectivement reçus par les établissements scolaires.

## Conclusion

Nous, communauté internationale de l'éducation, défendons solidairement une nouvelle approche globale visant à assurer une éducation de qualité ouverte à tous et équitable pour les enfants, les jeunes et les adultes, et à multiplier les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie. Nous travaillerons collectivement en vue de réaliser tous les objectifs relatifs à l'éducation, ce qui permettra de renforcer la coopération internationale dans le secteur de l'éducation. Nous convenons que des financements supplémentaires importants seront nécessaires pour atteindre les nouvelles cibles fixées et que les ressources disponibles devront être utilisées de la manière la plus efficace possible afin d'accélérer le rythme des progrès accomplis dans la mise en œuvre d'Éducation 2030. Nous soulignons aussi la nécessité d'une bonne gouvernance et de la supervision par les citoyens de l'application du principe de responsabilité en matière d'éducation. Considérant qu'Éducation 2030 offre des possibilités nouvelles de réaliser des progrès historiques dans le domaine de l'éducation, nous nous engageons à mener des actions audacieuses, novatrices et durables pour que l'éducation transforme réellement des vies humaines aux quatre coins du monde. Le succès d'Éducation 2030 sera mesuré à l'aune de celui de chaque être humain.

## ANNEXE I

### Cadre d'indicateurs thématiques proposé – Processus suggéré en vue de son examen et de son approbation

Cette annexe est fournie uniquement à titre d'information et ne fait pas partie du projet de Cadre d'action. La liste des indicateurs sera intégrée dans le document après sa finalisation par le processus consultatif décrit ci-dessous.

- Les progrès accomplis vers la réalisation des cibles des ODD seront examinés et suivis à travers une série limitée d'indicateurs mondiaux, pour chacun des 17 objectifs ODD. La Commission de statistique des Nations Unies (CSNU) apportera le soutien statistique nécessaire à l'élaboration de l'agenda de développement post-2015 et au cadre mondial d'indicateurs devant être approuvé lors de la quarante-septième session de la CSNU en mars 2016.
- La CSNU a créé un Groupe inter-agences et d'experts sur les indicateurs des ODD (GIAE-ODD), composé des instituts nationaux de statistique, et à titre d'observateurs, d'agences et organisations régionales et internationales, afin d'élaborer une proposition de cadre mondial d'indicateurs pour le suivi des objectifs et des cibles de l'agenda de développement post-2015.
- La CSNU a insisté sur le fait que le cadre mondial d'indicateurs ne devra contenir qu'un petit nombre d'indicateurs, en trouvant le juste milieu entre la réduction du nombre d'indicateurs et la pertinence politique et en tenant compte des cadres conceptuels sur les indicateurs déjà élaborés. Outre indicateurs mondiaux, universels, il est également reconnu qu'il y aura d'autres indicateurs pour les suivis thématique, régional et national, lesquels devront être organisés dans une architecture intégrée.
- La responsabilité d'élaborer des indicateurs thématiques, qui soient comparables à l'échelle mondiale, entre par conséquent dans le champ d'action des organisations de la communauté internationale de l'éducation. En mars 2014, le Groupe consultatif technique (GCT) a été créé par l'UNESCO pour fournir des retours d'information sur les cibles de l'éducation post-2015 proposées, formuler des recommandations sur les indicateurs et aider à établir un programme de mesure, et donc de renseigner et d'appuyer les travaux du Comité directeur de l'Éducation pour tous (CD EPT). Il a également apporté un appui technique sur les indicateurs à l'UNESCO et à l'UNICEF, codirigeants de l'éducation dans l'Équipe de soutien technique (EST). Ceci a inclus des commentaires sur les cibles post-2015, des recommandations sur les indicateurs de l'éducation et sur un programme de mesure qui réponde aux exigences des nouveaux cadres de l'éducation et de développement.
- Le GCT a entrepris un exercice technique complet qui a débouché en novembre 2014 sur le document qui a constitué le fondement d'un large processus consultatif. Ce dernier a inclus une consultation publique en ligne du 17 novembre 2014 au 30 janvier 2015 ainsi que d'autres consultations directes avec les parties prenantes des États membres, de la société civile, des agences multilatérales et bilatérales et du monde universitaire. À l'issue de la période de consultation publique, les réponses des parties prenantes ont été rendues publiques sur le site web de l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU).
- La proposition du GCT (Document de référence n° 10 pour le FME 2015) incorpore une brève synthèse des commentaires reçus pendant la consultation. Elle inclut la proposition d'une série de 42 indicateurs thématiques de l'éducation, couvrant les 7 cibles plus les 3 cibles de moyens de mise en œuvre (MME) de l'Objectif 4 des ODD, et elle prend en compte les enjeux reflétés dans l'Accord de Mascate. Les travaux du GCT sont pleinement alignés sur ceux du Groupe de travail ouvert (GTO), de l'EST et de la CSNU et ils constituent le fondement des propositions soumises à ces deux structures par le CD EPT ainsi qu'aux codirigeants de l'Objectif 4 à l'EST, l'UNESCO et l'UNICEF.

- S'appuyant sur le projet de proposition du GCT soumis à la réunion du Comité directeur de l'EPT en février 2015 et à la demande des co-facilitateurs des négociations intergouvernementales post-2015, l'UNESCO et l'UNICEF, en tant que codirigeants de l'EST pour l'Objectif 4, ont recommandé un sous-ensemble d'indicateurs thématiques pour examen comme indicateurs mondiaux. Sur la base de la proposition soumise par l'EST couvrant les 17 ODD, la CSNU a à son tour identifié une liste préliminaire d'indicateurs mondiaux (dont 16 concernent l'éducation) et l'a soumise aux instituts nationaux de statistique à des fins d'examen. Un rapport technique du Bureau de la CSNU, soumis en mars 2015, inclut les résultats de cet examen et est la base des discussions ultérieures qui débiteront à partir de la première réunion du GIAE-ODD en juin 2015.<sup>9</sup>
- Des indicateurs thématiques de l'éducation proposés par le CGT sont listés pour chaque cible indiquée dans le tableau ci-après, lesquels comprennent un sous-ensemble recommandé pour être utilisés comme indicateurs mondiaux. Le tableau met en évidence les indicateurs qui ont été proposés par l'EST pour l'Objectif 4 et qui ont été inclus ultérieurement par la CSNU dans la liste préliminaire pour examen au titre du cadre mondial d'indicateurs des ODD.
- Il est proposé d'affiner les indicateurs thématiques par le biais d'un processus consultatif avec les États membres et les partenaires avant la tenue de la réunion de haut niveau de novembre 2015. Le processus et les étapes proposés pour la finalisation des indicateurs thématiques de l'éducation, de façon à leur permettre d'appuyer et de nourrir le cadre définitif des ODD qui sera adopté par la CSNU en 2016, sont les suivants :
  - Des retours d'information seront sollicités lors du FME 2015 pendant la séance sur les indicateurs où la proposition du GCT sera présentée. Le résumé des commentaires du cadre d'action inclura une section synthétique spécifique sur les commentaires relatifs aux indicateurs. Ces commentaires seront examinés et incorporés selon leur pertinence lors du processus de finalisation des indicateurs thématiques qui en résultera pendant les mois suivants. Aucune décision sur les indicateurs thématiques ne sera prise pendant le FME 2015.
  - Le GCT sera élargi pour inclure des experts statistiques désignés par les États membres. Le GCT élargi formulera des recommandations au CD EPT et aux codirigeants de l'éducation de l'EST. Afin de garantir l'équilibre régional, il est proposé que 2 ou 3 pays représentent chaque région. Ces représentants devront consulter plus largement d'autres pays et partenaires au sein de leur région.
  - Le GCT élargi, sous la direction de l'UNESCO, mettra en place un processus pour poursuivre les travaux sur les indicateurs thématiques. Ceci inclura une série de consultations face à face et virtuelles pour obtenir des commentaires supplémentaires sur les indicateurs et pour des développements complémentaires si nécessaire. Au moins deux réunions d'experts seront organisées entre juin et octobre 2015.
  - Une série d'indicateurs thématiques de l'éducation sera discutée lors de la réunion du CD EPT en octobre 2015 et soumise pour approbation avec le Cadre d'action lors de la réunion de haut niveau de novembre 2015.
  - Si des modifications sont apportées aux indicateurs mondiaux lors de leur finalisation à travers le processus coordonné par le CSNU, les indicateurs thématiques seront ultérieurement révisés et alignés.

<sup>9</sup>[https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/6754Technical%20report%20of%20the%20UNSC%20Bureau%20\(financial\).pdf](https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/6754Technical%20report%20of%20the%20UNSC%20Bureau%20(financial).pdf)

**Tableau 1. Cadre d'indicateurs thématiques proposé**

No.	Indicateur	Proposé comme indicateur mondial
	<b>Cible 4.1</b>	
	Pourcentage des enfants qui réalisent les normes d'aptitudes minimales en lecture/mathématiques à la fin du : (i) primaire (ii) premier cycle du secondaire*	EST CSNU
	Pourcentage des pays qui ont organisé une évaluation des apprentissages représentative à l'échelon national à la fin du : (i) primaire et (ii) premier cycle du secondaire durant les 3 dernières années	
	Taux brut d'admission en dernière année (primaire, premier cycle du secondaire) *	EST
	Taux d'achèvement (primaire, premier cycle du secondaire et second cycle du secondaire) *	EST CSNU
	Taux d'enfants non scolarisés (primaire, premier cycle du secondaire) *	EST
	Pourcentage des enfants ayant dépassé l'âge normal par année d'étude (primaire, premier cycle du secondaire) *	
	Nombre d'années d'enseignement primaire et secondaire (i) gratuit et (ii) obligatoire garanti dans les cadres juridiques	
	<b>Cible 4.2</b>	
	Pourcentage des enfants de moins de 5 ans dont le développement en matière de santé, d'apprentissage et de bien-être psychosocial est sur la bonne voie *	EST CSNU
	Pourcentage des enfants de moins de 5 ans vivant une parentalité réactive et stimulante *	
	Taux de participation à l'apprentissage organisé (à partir de 24 mois jusqu'à l'âge officiel d'entrée à l'école primaire) *	EST CSNU
	Taux brut de scolarisation pré-primaire *	EST
	Nombre d'années d'enseignement pré-primaire (i) gratuit et (ii) obligatoire garanti dans les cadres juridiques.	
	<b>Cible 4.3</b>	
	Taux brut de scolarisation de l'enseignement supérieur *	EST CSNU
	Taux de participation aux programmes d'enseignement technique-professionnel (15-24 ans) *	EST CSNU
	Taux de participation des adultes à l'éducation et la formation formelles et non formelles *	EST CSNU
	<b>Cible 4.4</b>	
	Pourcentage des jeunes/adultes qui maîtrisent les TIC par type de compétence *	EST CSNU
	<b>Cible 4.5</b>	
...	Nous recommandons l'indice de parité (femmes/hommes, urbain/rural, quintile inférieur/supérieur de richesse) pour tous les indicateurs de cette liste susceptibles d'être désagrégés (identifiés avec *)	EST CSNU
	Pourcentage des élèves de l'enseignement primaire dont la langue maternelle est la langue d'instruction *	
	Pourcentage des pays qui ont une politique explicite basée sur une formule réaffectant les ressources de l'éducation aux populations défavorisées	
	Pourcentage des dépenses totales de l'éducation supportées par les ménages	
	Pourcentage de l'aide totale à l'éducation allouée aux pays à revenu faible	
	<b>Cible 4.6</b>	
	Pourcentage des jeunes/adultes ayant les compétences en alphabétisme *	EST CSNU
	Pourcentage des jeunes/adultes ayant les compétences en numératie *	
	Taux d'alphabétisme des jeunes/adultes *	EST CSNU
	Taux de participation des adultes analphabètes aux programmes d'alphabétisation*	

<b>Cible 4.7</b>	
Pourcentage des élèves de 15 ans montrant une maîtrise des connaissances de la science environnementale et de la géoscience *	EST CSNU
Pourcentage des élèves de 13 ans approuvant les valeurs et les attitudes promouvant l'égalité, la confiance et la participation à la gouvernance *	EST CSNU
Pourcentage des heures d'enseignement consacrées à l'éducation au développement durable/éducation à la citoyenneté mondiale	
Pourcentage des écoles qui ont dispensé une éducation au VIH et à la sexualité basée sur les compétences utiles pour la vie	
Pays mettant en œuvre le cadre du Programme mondial d'éducation dans le domaine des droits de l'homme (conformément à la Résolution 59/113 de l'Assemblée générale des Nations Unies)	
<b>Moyens de mise en œuvre 4.a</b>	
Pourcentage des écoles offrant (i) l'eau potable, (ii) des installations sanitaires adéquates, et (iii) des services d'hygiène adéquats	EST CSNU
Ratio élève-ordinateur (par niveau)	
Pourcentage des écoles disposant de (i) l'électricité et (ii) d'un accès Internet à des fins pédagogiques	
Pourcentage des écoles dotées d'infrastructures et de matériels adaptés aux personnes handicapées	
Pourcentage des élèves victimes d'intimidation, de châtiement corporel, de harcèlement, de violence, de discrimination et d'abus sexuels *	
Nombre d'attaques sur les élèves, le personnel et les établissements	
<b>Moyens de mise en œuvre 4.b</b>	
Nombre de bourses d'études de l'enseignement supérieur accordées par pays bénéficiaire	
Volume des flux de l'Aide publique au développement (APD) pour les bourses d'études de l'enseignement supérieur par pays bénéficiaire	EST CSNU
<b>Moyens de mise en œuvre 4.c</b>	
Pourcentage d'enseignants qualifiés selon les normes nationales (par niveau) *	EST
Pourcentage d'enseignants formés selon les normes nationales (par niveau) *	EST CSNU
Salaires moyens des enseignants par rapport aux autres professionnels	
Taux d'attrition des enseignants *	
Pourcentage des enseignants recevant une formation continue *	

Notes:

1. Les indicateurs marqués avec un astérisque (\*) seront désagrégés pour pouvoir faire le suivi de l'inégalité.
2. Les indicateurs portant une mention dans la colonne de droite ont été proposés
  - soit par l'Équipe de soutien technique de l'ONU pour l'Objectif 4 : EST
  - soit par l'EST mais les indicateurs ont également été repris par la Commission statistique des Nations Unies (CSNU) dans la liste préliminaire, pour examen dans le cadre mondial d'indicateurs pour les ODD : EST CSNU

## NOTES

<sup>i</sup> Adapté de : UNESCO. 2015. Repenser l'éducation : vers un bien commun mondial ?

<sup>ii</sup> UNICEF. 2015. The Investment Case for Education and Equity. New York : Fonds des Nations Unies pour l'enfance. Disponible (en Anglais seulement) à l'adresse suivante :

[http://www.unicef.org/publications/files/Investment\\_Case\\_for\\_Education\\_and\\_Equity\\_FINAL.pdf](http://www.unicef.org/publications/files/Investment_Case_for_Education_and_Equity_FINAL.pdf)

<sup>iii</sup> UNESCO. 2014. Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2013-2014 : Enseigner et apprendre – Atteindre la qualité pour tous. Disponible à l'adresse suivante : <http://unesdoc.unesco.org/images/0022/002261/226157f.pdf>.

<sup>iv</sup> Banks et Polack. The Economic Costs of Exclusion and Gains of Inclusion of People with Disabilities. Disponible (en Anglais seulement) à l'adresse suivante : <http://disabilitycentre.ishtm.ac.uk/files/2014/07/Costs-of-Exclusion-and-Gains-of-Inclusion-Report.pdf>.

<sup>v</sup> La Déclaration universelle des droits de l'homme. Disponible à l'adresse suivante : <http://www.un.org/fr/documents/udhr/>.

<sup>vi</sup> UNESCO. 1960. Convention concernant la discrimination dans le domaine de l'enseignement. Paris : UNESCO. Disponible à l'adresse suivante : [unesdoc.unesco.org/images/0018/001885/188526f.pdf](http://unesdoc.unesco.org/images/0018/001885/188526f.pdf).

<sup>vii</sup> Convention relative aux droits de l'enfant. Disponible à l'adresse suivante : <http://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/CRC.aspx>.

<sup>viii</sup> Le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (1966) dispose que « (a) l'enseignement primaire doit être obligatoire et accessible gratuitement à tous ; (b) l'enseignement secondaire, sous ses différentes formes, y compris l'enseignement secondaire technique et professionnel, doit être généralisé et rendu accessible à tous par tous les moyens appropriés et notamment par l'instauration progressive de la gratuité ; (c) l'enseignement supérieur doit être rendu accessible à tous en pleine égalité, en fonction des capacités de chacun, par tous les moyens appropriés et notamment par l'instauration progressive de la gratuité ». Disponible à l'adresse suivante : <http://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/CESCR.aspx>.

<sup>ix</sup> Disponible à l'adresse suivante : <http://www.un.org/womenwatch/daw/cedaw/text/fconvention.htm>

<sup>x</sup> Adapté de : UNESCO. 2015. Repenser l'éducation : vers un bien commun mondial ?

<sup>xi</sup> « L'apprentissage tout au long de la vie repose sur l'intégration de l'apprentissage et de la vie, et englobe les activités d'apprentissage des personnes de tous âges (enfants, jeunes, adultes et personnes âgées, filles et garçons, femmes ou hommes), dans toutes les sphères de la vie (famille, école, communauté, lieu de travail, etc.) et selon diverses modalités (formelles, non formelles et informelles) qui, ensemble, répondent à un large éventail de besoins et de demandes d'apprentissage. Les systèmes éducatifs qui promeuvent l'apprentissage tout au long de la vie adoptent une approche holistique et sectorielle qui fait intervenir tous les sous-secteurs et niveaux afin d'offrir des possibilités d'apprentissage à tous. » Voir UNESCO. 2014. UNESCO Education Sector Technical Notes, Lifelong Learning. Disponible (en Anglais seulement) à l'adresse suivante :

<http://www.unesco.org/new/en/education/themes/strengthening-education-systems/quality-framework/technical-notes/>.

<sup>xii</sup> Base de données de l'ISU, année 2012. Disponible à l'adresse suivante : <http://data.uis.unesco.org/>.

<sup>xiii</sup> UNESCO. 2012. Rapport mondial de suivi sur l'Éducation pour tous : Jeunes et compétences – l'éducation au travail. Disponible à l'adresse suivante : <http://unesdoc.unesco.org/images/0021/002180/218015f.pdf>.

<sup>xiv</sup> Les compétences non-cognitives (référées comme compétences transversales dans la publication citée) peuvent être définies comme :

- Pensée critique et novatrice : créativité, esprit d'entreprise, ingéniosité, compétences en matière d'application, capacité de réflexion, capacité de décision raisonnée
- Compétences interpersonnelles : compétences en matière de communication, sens de l'organisation, aptitude à fonctionner en équipe et en collaboration, sociabilité, esprit de corporation, empathie et compassion
- Aptitudes personnelles : autodiscipline, capacité d'apprendre par soi-même, souplesse, adaptabilité, conscience personnelle, persévérance, motivation personnelle, compassion, intégrité, prise de risque, respect de soi
- Citoyenneté mondiale : conscience, tolérance, ouverture d'esprit, sens des responsabilités, respect de la diversité, sens de l'éthique, compréhension interculturelle, participation à la vie démocratique, résolution des conflits, respect de l'environnement, identité nationale, sentiment d'appartenance
- Connaissance des médias et des technologies de l'information : capacité de chercher et de trouver des informations au moyen des TIC, dans les médias, les bibliothèques et les archives, capacité à exprimer et communiquer des idées au moyen des TIC, utilisation des médias et des TIC pour participer aux processus démocratiques, capacité d'analyser et d'évaluer les contenus médiatiques.

Voir: UNESCO Bangkok. 2015. Transversal Compétences in Education Policy and Practice (Phase I). Disponible (en Anglais seulement) à l'adresse suivante : <http://unesdoc.unesco.org/images/0023/002319/231907E.pdf>

<sup>xv</sup> L'éducation de base est définie ici comme correspondant aux 9 premières années de scolarité/éducation (formelle), soit la durée cumulée des niveaux 1 et 2 de la CITE, le niveau 1 étant l'enseignement primaire, généralement d'une durée de 6 ans (avec des variations de 4 à 7 ans) et le niveau 2 le premier cycle de l'enseignement secondaire, généralement d'une durée de 3 ans (avec des variations selon les pays). La Convention de l'UNESCO concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement (1960) plaide pour le droit à une éducation primaire gratuite et obligatoire et recommande d'étendre ce droit à l'enseignement secondaire (de premier cycle) dans toute la mesure possible. La plupart des pays prévoient aujourd'hui dans leur législation sur l'éducation ou leur Constitution une éducation de base obligatoire d'une durée de 9 ans. UNESCO, 2007.

Consultation d'experts sur une définition opérationnelle de l'éducation de base, 17-18 décembre 2007 : conclusions. Disponible à l'adresse suivante : <http://unesdoc.unesco.org/images/0018/001802/180253f.pdf>

<sup>xvi</sup> Early Childhood Development on the Post-2015 Development Agenda, Groupe consultatif sur les soins et le développement de la petite enfance.

<sup>xvii</sup> Base de données de l'ISU (pour 1999) et pour la projection en 2015 : UNESCO, 2015. Éducation pour tous 2000-2015 : progrès et enjeux - Rapport mondial de suivi sur l'EPT, 2015. Disponible à l'adresse suivante : <http://unesdoc.unesco.org/images/0023/002324/232433f.pdf>

<sup>xviii</sup> Base de données de l'ISU, 2000 et 2012. Disponible à l'adresse suivante : <http://data.uis.unesco.org/?lang=fr&SubSessionId=ee0b4603-7b15-4844-bfb4-f3e407a6fe40&themetreeid=-200>.

<sup>xix</sup> OCDE. 2013. OECD Skills Outlook 2013: First Results from the Survey of Adult Skills. Disponible (en Anglais seulement) à l'adresse suivante : [http://skills.oecd.org/documents/OECD\\_Skills\\_Outlook\\_2013.pdf](http://skills.oecd.org/documents/OECD_Skills_Outlook_2013.pdf)

<sup>xx</sup> UNESCO. 2015. Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2015 : Progrès et enjeux.

<sup>xxi</sup> UNESCO. 2015. Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2015 : Progrès et enjeux.

<sup>xxii</sup> UNESCO. 2015. Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2015 : Progrès et enjeux.

<sup>xxiii</sup> Plan International. 2012. The State of the World's Girls 2012: Learning for Life. Disponible (en Anglais seulement) à l'adresse suivante : <https://plan-international.org/girls/pdfs/2012-report/The-State-of-the-World-s-Girls-Learning-for-Life-Plan-International-2012.pdf>

<sup>xxiv</sup> Disponible (en Anglais seulement) à l'adresse suivante : [www.education-inequalities.org](http://www.education-inequalities.org).

<sup>xxv</sup> UIL. 2010. CONFINTEA VI - Sixième Conférence internationale sur l'éducation des adultes - Rapport final. Disponible à l'adresse suivante : <http://unesdoc.unesco.org/images/0018/001877/187790f.pdf>

<sup>xxvi</sup> UNESCO. 2015. Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2015 : Progrès et enjeux.

<sup>xxvii</sup> OCDE. 2010. Résultats du PISA 2009 : Savoirs et savoir-faire des élèves. Disponible (en Anglais seulement) à l'adresse suivante : <http://www.oecd.org/pisa/pisaproducts/48852548.pdf>

<sup>xxviii</sup> On définit une personne comme « alphabète du point de vue fonctionnel si elle peut se livrer à toutes les activités qui requièrent l'alphabétisme aux fins d'un fonctionnement efficace de son groupe ou de sa communauté et aussi pour lui permettre de continuer d'utiliser la lecture, l'écriture et le calcul pour son propre développement et celui de la communauté » (UNESCO, 2006. Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2006 : L'alphabétisation, un enjeu vital, p. 30). Disponible à l'adresse suivante : <http://unesdoc.unesco.org/images/0014/001455/145595f.pdf>

<sup>xxix</sup> « L'alphabétisme est la capacité d'identifier, de comprendre, d'interpréter, de créer, de communiquer et de calculer en utilisant du matériel imprimé et écrit associé à des contextes variables. Il suppose une continuité de l'apprentissage pour permettre aux individus d'atteindre leurs objectifs, de développer leurs connaissances et leur potentiel et de participer pleinement à la vie de leur communauté et de la société tout entière. » (UNESCO, 2005. Aspects of Literacy Assessment: Topics and issues from the UNESCO Expert Meeting, 10 – 12 juin 2003). Disponible (en anglais uniquement) à l'adresse suivante : <http://unesdoc.unesco.org/images/0014/001401/140125eo.pdf>

<sup>xxx</sup> « L'EDD donne aux apprenants les moyens de prendre des décisions en connaissance de cause et d'entreprendre des actions responsables en vue de l'intégrité environnementale, de la viabilité économique et d'une société juste pour les générations présentes et à venir, et ce dans le respect de la diversité culturelle. Liée à l'apprentissage tout au long de la vie, l'EDD fait partie intégrante de l'éducation de qualité. Il s'agit d'une éducation holistique et transformationnelle qui concerne les contenus et les résultats de l'apprentissage, la pédagogie et l'environnement éducatif. Elle atteint son but en transformant la société. » Feuille de route pour la mise en œuvre du Programme d'action global pour l'Éducation en vue du développement durable, UNESCO. 2014. Disponible à l'adresse suivante : <http://unesdoc.unesco.org/images/0023/002305/230514f.pdf>

<sup>xxxi</sup> L'éducation à la citoyenneté mondiale vise à doter les apprenants des compétences de base suivantes :

- Une connaissance approfondie des enjeux de portée mondiale et des valeurs universelles telles que la justice, l'égalité, la dignité et le respect ;
- Des compétences cognitives permettant d'exercer une pensée critique, organisée et créative, et notamment d'adopter une approche pluridimensionnelle tenant compte des différentes dimensions des enjeux, ainsi des divers points de vue et angles d'attaque selon lesquels les aborder ;
- Des compétences non cognitives, notamment des compétences sociales telles que la sensibilité aux problèmes d'autrui et l'aptitude au règlement des conflits, ou encore des compétences en matière de communication et une aptitude à la constitution de réseaux et à l'interaction avec des personnes dont le parcours, l'origine, la culture et le point de vue sont différents des siens ;
- La capacité d'agir en collaboration et de façon responsable et d'œuvrer pour le bien commun.

Voir UNESCO. 2013. Document final de la Consultation technique sur l'éducation à la citoyenneté mondiale : « *Éducation à la citoyenneté mondiale : une nouvelle vision* ». Disponible à l'adresse suivante : <http://unesdoc.unesco.org/images/0022/002241/224115f.pdf>

<sup>xxxii</sup> UNESCO. 2014. Façonner l'avenir que nous voulons : Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (2005-2014): Rapport final. Disponible à l'adresse suivante : <http://unesdoc.unesco.org/images/0023/002303/230302f.pdf>

<sup>xxxiii</sup> Adopté par la Conférence générale de l'UNESCO (Résolution 37 C/12) et agréé par l'Assemblée générale des Nations Unies (A/RES/69/211) comme moyen d'assurer le suivi de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable après 2014.

<sup>xxxiv</sup> Il est important de noter que le concept d'environnement d'apprentissage sûr et inclusif s'appuie sur les normes minimales de l'INEE et sur la liste d'écoles « amies des enfants » de l'UNICEF.

<sup>xxxv</sup> UNICEF. 2012. Water, Sanitation and Hygiene Annual Report 2012. Disponible (en Anglais seulement) à l'adresse suivante : [http://www.unicef.org/wash/files/2012\\_WASH\\_Annual\\_Report\\_14August2013\\_eversion\\_\(1\).pdf](http://www.unicef.org/wash/files/2012_WASH_Annual_Report_14August2013_eversion_(1).pdf)

<sup>xxxvi</sup> Plan International. 2012. A Girl's Right to Learn Without Fear: Working to end gender-based violence at school. Disponible (en Anglais seulement) à l'adresse suivante : <https://plan-international.org/files/global/publications/campaigns/a-girls-right-lwf-french.pdf>



---

<sup>xxxvii</sup> [http://www.ungei.org/news/files/ENGLISH\\_SRGBV\\_INFOGRAPHIC\\_NOV2014\\_FINAL.pdf](http://www.ungei.org/news/files/ENGLISH_SRGBV_INFOGRAPHIC_NOV2014_FINAL.pdf) (en Anglais seulement)

<sup>xxxviii</sup> UNESCO. 2014. Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2013-2014 : Enseigner et apprendre – Atteindre la qualité pour tous – La parité et l'égalité des sexes dans l'éducation (résumé). Disponible à l'adresse suivante: <http://unesdoc.unesco.org/images/0022/002266/226662F.pdf>

<sup>xxxix</sup> UNESCO. 2014. Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2013-2014 : Enseigner et apprendre – Atteindre la qualité pour tous.

<sup>xi</sup> UNESCO. 2014. Recherche enseignants formés pour garantir le droit de chaque enfant à l'enseignement primaire – document d'orientation du Rapport mondial de suivi sur l'EPT et de l'Institut de statistique de l'UNESCO. Disponible à l'adresse suivante : <http://unesdoc.unesco.org/images/0022/002299/229913f.pdf>

Enseignants formés : Base de données de l'UIS, données 2012. Disponible à l'adresse suivante : <http://data.uis.unesco.org/>

<sup>xii</sup> UNESCO. 2015. Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2015. Progrès et enjeux.

<sup>xiii</sup> UNESCO. 2015. Pricing the right to education: The cost of reaching new targets by 2030. EFA GMR Policy Paper 18. Disponible (en Anglais seulement) à l'adresse suivante : <http://unesdoc.unesco.org/images/0023/002321/232197E.pdf>

<sup>xiii</sup> UNESCO. 2000. Cadre d'action de Dakar. Disponible à l'adresse suivante :

<http://unesdoc.unesco.org/images/0012/001211/121147f.pdf>

<sup>xiv</sup> UNESCO. 2015. Pricing the right to education: The cost of reaching new targets by 2030.

<sup>xiv</sup> Voir: UNESCO and UNICEF. 2013. Making Education a Priority in the Post-2015 Development Agenda. Disponible (en Anglais seulement) à l'adresse suivante : [http://www.unicef.org/education/files/Making\\_Education\\_a\\_Priority\\_in\\_the\\_Post-2015\\_Development\\_Agenda.pdf](http://www.unicef.org/education/files/Making_Education_a_Priority_in_the_Post-2015_Development_Agenda.pdf)

PROJET